# JOURNAL

HISTORIQUE

ET LITTERAIRE. FEVRIER 1775.

PREMIERE PARTIE.



#### A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Inprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Aport.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

#### Suite du Catalogue des Livres qui se trouvens chez l'Imprimeur de ce Journal.

#### N

#### In-quarto.

Nenter (Georg. Phil.) Fundamenta Medicina theoretico practica, in formâ tabularum universam Theoriam Medicam, praxim generalem & specialem omnium morborum internorum complectentia & c. 2. vol.

Nouvelle déduction sommaire des faisons de l'Université de Louvain contre les Jésuites de Liège, avec plusieurs Pièces, concernant les entreprises faites en divers tems contre cette Université.

Nouveau Testament de N. §. Jesus Christ, traduit en françois selon la Vulgate, avec des notes, tirées des SS. Peres & des meilleurs interprétes, pour l'intelligence des endroits les plus difficiles, & la Concorde des quatre Evangélistes, fig. Bruxelles

#### -In - octavo.

Naiveté de la Langue Françoise, ou morceaux chollis de quelques Auteurs françois qui sont regardés comme classiques. Strasbourg. 1769.

Nait & Melhoë, conte ou histoire, 2 vol.

Notaire (le) Belgique, ou la science des Notaites. Bruxelles 1764.

Nouveau Testament de N. S. J. Jesus-Christ, traduir en François, selon la Vulgate, par le P. Bouhors. Nancy.

Nouvelle (la) Clarice, par Mad. le Prince de Beaumont, 2 vol. Amsterdam 1768.



# JOURNAL

# HISTORIQUE

E T

# LITTERAIRE

FEVRIER 1775.

PREMIERE PARTIE.

#### NOUVELLES LITTERAIRES.

Lettres sur les Speciacles, avec une histoire des ouvrages pour & contre les Théatres, par Mr. Desprez de Boissy; cinquiéme édition. A Paris 1774 chez Butard, Boudet, Saillant, Nion & la veuve Desaint; & à Liége chez Vaas, à la Sainte-Marie en Pierreuse, & au Palais, 2 vol. in-8°.

CET ouvrage, connu depuis 1756 & augmenté depuis, vient de reparoître dans une belle édition, que l'Auteur a perfectionnée avec soin, & dont le débit promet d'être aussi rapide que celui des éditions

précédentes. On voit à la tête ces quatre vers latins qui indiquent la maniere dont Mr. de Boisty envisage les effets des Spectacles.

Gaudia principium nostri sunt sape doloris.

Ovid. lib. 7 meta.

Frigidus, 8 pueri, fugite hinc, latet anguis in herba.

Virg. Ecl. 3.

Sperne voluptates; nocet empta dolore voluptas.

Ebift. ad Loll.

Define, & armisonæ caput objecture procellæ.

Silius ital.

Ces épigraphes tirées des Auteurs paiens annoncent affez que ce n'est point ici une differtation théologique, ni un affemblage de maximes chrétiennes mifes en opposition avec le Théâtre. Ce font différentes opinions des Savans, des Littérateurs & des Philofophes que Mr. de Boiffy a confulté fur cette matiere, & . comme dit un Critique qui a prononcé fur le mérite de ces Lettres, C'est un homme du monde qui combat les défenseurs du Théâtre avec leurs propres armes, ou par des autorités tirées des écrits faits même en faveur des Spectacles. Une autre fingularité de ce livre que nous avons encore observée, c'est que l'Auteur n'y , fait parler que la fagesse humaine, & , qu'elle feule réclame ici contre les dangers , du Théâtre, par des arguments dont la preuve est dans le cœur de ses plus zelés , partifans. , . . . . " Ce n'eft point d'a-» près la morale de l'Evangile que l'Auteur part, pour faire voir le danger où l'on expose ses mœurs, lorsqu'on se livre aux

pplaifirs des Spectacles. La morale païenne, les piéces de Théâtre confidérées en elles, mêmes, & le jugement qu'en ont porté, ceux même qui fembloient destinés par état de faire l'apologie du Theâtre, fussi, fent à notre Auteur pour faire fentir de plus en plus combien est contagieux l'air qu'on respire sur les Théâtres, que cer, tains esprits prévenus voudroient faire pas-

" fer pour des écoles de vertu. "

Le fecond volume comprend l'histoire des ouvrages écrits pour ou contre les Spectacles. Ce volume est plein de recherches & de critique; on peut le considérer comme la bibliothéque du Théâtre. On y parle des ouvrages les plus récens comme des plus anciens, & on finit par ceux de 1774. En disfertant sur les effets du bal, Mr. de Boissy prétend décider la question par le jugement qu'en a porté Mr. de S. Lambert, qui en fait trèsférieusement l'éloge de la maniere suivante:

. . . . Le bal va s'ouvrir chez Hébé, chez
Alcine,
L'or & l'émail des fleurs, les perles & l'hermine
De la foule élégante ornent les vêtemens.
L'incarnat des rubis, le feu des diamans
Répandent un jour doux fur les charmes des
belles.

Et les yeux avertis vont se fixer sur elles. Le desir de tout vaincre, & l'espoir du succès Brillent modestement dans leurs yeux satisfaits. Le feu de leurs regards s'anime avec la danse L'amour sans se montrer sait sentir sa présence, Et plein d'un sentiment vis & délicieux Chacun sent le plaisir qu'il voit dans les yeux, à la mélancolie
Opposez, s'il le faut, les jeux de la folie,
Opposez des excès, hâtez-vous de faisir
Un seul instant de joie, un moment de plaisir.
Entrez dans ces sallons, où des brillants protées
Changent en riant leurs formes empruntées,
Où la nuit, le tumulte, & les masques trompeurs
Font naître à chaque instant d'agréables erreurs,
Là le maintien décent, la froide retenue,
Là les sexes, les rangs; les âges consondus
Suivent en se jouant la folie & momus.

Ce tableau que Mr. de S. Lambert croit bien fage ne paroîtra peut-être pas le même à tout le monde. La nouvelle Philosophie, accompagnée de la morale du doux Epicure, est sans doute très-répandue, & ses partisans sont en grand nombre; mais quand elle se montre un peu trop à découvert, elle affoiblit son autorité & est quelquesois renvoïée sans avoir la gloire de voir ses leçons applaudies.



Mémoire en forme de consultation sur la Quadrature désinie du cercle, par Mr. le Rohbergherr de Vausenville, Professeur de Mathématiques, correspondant de l'Académie roïale des Sciences de Paris. A Paris 1774, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement.

A Quadrature du cercle a occupé le génie des plus grands Géométres. Grégoire de St. Vincent (a) & d'autres Mathématiciens d'une réputation presque égale à celle du célébre Jésuite, ont cru avoir réussi. à résoudre ce fameux problème : ils se sont trompés, & depuis bien des années l'on n'a pas vû de grands Géométres s'emploier à cette recherche. Ouelques noms obscurs ont faisi ce moien à percer la foule, & ils ont eu la douleur de se convaincre de la vanité de leurs efforts, & de favoir de plus qu'on faisoit peu de cas de leurs talens (b). La plupart de ceux, dit Mr. de la Caille, Elémentaiqui n'ont qu'une connoissance très - superfi- res de Macielle des Mathématiques, entreprennent thématiavec confiance, la folution de ce fameux pro- ques. Page blême . sans même entendre trop bien l'état de Paris.

1772.

<sup>(</sup>a) Long-tems après sa mort quelques Ecrivains lui attribuoient encore la decouverte de la Quadrature du cercle. Il est certain que c'est un des plus grands Géométres qui ayent paru dans le monde. Le fameux P. Cattel disoit qu'en posfédant bien les ouvrages de Grégoire de S. Vincent, on favoit tout Newton, & que le Géometre Anglois s'étoit enrichi des dépouilles du Jésuite Flamand. Quoiqu'il en soit de ce jugement, qui peut paroitre trop févère & trop général, on ne peut lire les ouvrages de S. Vincent fans fentir malgré foi diminuer l'admiration pour Newton.

<sup>(</sup>b) En 1765 un certain Boehm remplit toute l'Europe du fuccès de ses recherches, & les gazettes du tems, fur-tout les allemandes, l'ont annoncé comme l'Auteur de la découverte de la Quadrature du cercle. Il fixoit le rapport du diametre à la circonference comme de 1225 à 3844. Peu de tems après sa gloire fut anéantie; on le regarda comme un esprit foible & suffisant. Il parut en même-tems un memoire fur l'impossibilité de la Quadrature du cercle.

de la question ; & ils ne manquent guère do

le persuader qu'ils l'on trouvée.

Mr. de Vausenville ne paroît point être de l'avis de Mr. de la Caille; il croit fon mémoire digne de l'attention du monde entier, & cela peut être. Il est adresse à LL. MM. les Rois de Prusse & de Suéde, au Prince Jablonowski, à tous les Géométres & Professeurs de Mathématiques, des Académies & Universités des différents Etats de l'Europe: l'Auteur les invite tous en particulier à dire leur sentiment; en France, Mrs. d'Alembert & de la Lande; Mr. Mauduit & autres Professeurs de Mathématiques du Collége roïal; ainfi que Mr. Anthelmi, & les autres Professeurs de l'Ecole rojale militaire; Mr. Lardillon, & Mr. l'Abbé Jurin à Dijon, &c.

En Italie, les PP, le Sueur & Jaquier à Rome; le P. Frisi, Barnabite à Milan; le P. Boscowich à Pavie; le P. Ximenes à Florence; Mr. Antoine - Marie Lorgno à Véronne; Mr. Zannoti, Président de l'Inftitut à Boulogne; de même que les Professeurs de Mathématiques des Républiques de Vénise, Génes, Pise, Lucques & Saint-Marin; les PP. Beraud & Pezenas, Jésuites à Avignon.

En Espagne, D. Georges Juan, Directeur du Collége des Nobles à Madrid; les Géométres & Professeurs de Mathématiques de la Capitale & des Universités du Roïaume.

En Portugal, le P. Chevalier de l'Oratoire, & D. Jean de Barras à Lisbonne.

A Genéve, Mr. Mallet, &c. En Suisse,

Mr. Bernoulli, à Basse, &c. En Pologne, Mr. le Prince Jablonowski, &c.

En Pruffe, Mr. Formey, Secretaire perpétuel de l'Académie à Berlin; les Géométres de S. M. Pruffienne, & S. M. elle-même fielle veut bien l'agréer.

En Hollande, Mr. Struck ou fon fucceffeur à Amsterdam; Mrs. Lulofs & Klinkenbert à La Haye, &c.

En Angleterre, Mylord Jacques Douglas, Comte de Morton, Pair d'Ecosse, Président de la Société roïale de Londres; les Géo-

métres de la Société, &c.

En Allemagne, le P. Hell, Jésuite, Mathématicien, Astronome de LL. MM. II. à Vienne, &c. En Dannemarck, en Norwége tous les Géométres de ces deux Rojaumes. En Suéde, Mrs. Ferner & Wargentin à Stockholm; les Géométres de la Capitale, de l'Université d'Uspal, & S. M. elle-même si elle veut bien l'agréer; en Russie, Mr. Euler à Pétersbourg, & tous les Géométres de cet Empire. S'il v en a en Turquie & en Afrique, on les invite également. ne lui répondent pas, tant mieux, dit Mr. de Vaufenville, il faut en conclure que ma découverte leur a paru incontestable : le grand principe: Qui tacet, confentire videtur, doit avoir lieu ici plus que tout ailleurs; car la prétention à la Quadrature du cercle doit naturellement réveiller la jalousie des Géométres qui ne se sont pas senti un degré de force suffisant pour s'élever à un si haut point de gloire. Si donc ils se taisent. ils font cenfés fouscrire au succès de notre Auteur. Autant de Géométres taciturnes. autant d'approbateurs : il y en aura sûrement quelques uns. Ceux de Turquie, p. ex. ou d'Afrique, pourroient bien ne point prendre part à l'invitation; ne fut-ce que pour avoir été invités les derniers de tous. Ce qui fait honneur à la modeffie de l'Inventeur, c'est qu'il se contente d'un genre d'approbation qui lui est commun avec un bien grand nombre d'Ecrivains; on peut même dire que c'est la feule qu'il foit dans le pouvoir d'un Auteur d'obtenir sans conteflation & fans efforts. Mais voici une observation bien propre

à affoiblir la gloire de cette découverte. quand même on la supposeroit reelle. C'est qu'elle ne feroit d'aucune utilité. & qu'il faudroit l'abandonner absolument à moins de vouloir embrouiller la marche de la Géométrie, qu'il est si important de conserver dans la plus grande simplicité possible. La Les. Elem. justesse, dit Mr. de la Caille, avec laquelle on en a approché, est plus que suffisante, pour l'application de la Géométrie à la prarique la plus scrupuleuse : en sorte que les habiles Géométres ne regardent à présent la Quadrature absolue du cercle, que comme une chose de pure curiosité, & aiment mieux emploïer leur tems à des recherches plus utiles ; d'autant plus qu'il est très-certain que si le rapport exact du diamétre du cercle à

p. 19.

fa circonférence (c) peut être exprimé par des nombres, ces nombres doivent être si grands, que l'on n'en pourroit faire usage dans les calculs, & qu'il faudroit toûjours dans la pratique en revenir aux nombres dont nous nous servons actuellement. Nous ne croions pas qu'on puisse contester la vérité de cette réslexion: c'est une chose évidente que la comparaison des incommensurables approche de la précision à mesure que les parties qui les divisent, sont plus petites & en plus grand nombre.

L'Auteur ne se borne pas à la Quadrature du cercle, il se propose de donner dans la suite la résolution géométrique du problème des longitudes pour là sûreté de la navigation &c. &c. La maniere dont il parle de tout cela, nous rappelle un passage de Mr. de Busson dont nous voudrions ne pas voir l'application, c'est que Mr. de Vausenville montre tant de confiance, qu'il la fait perdre absolument à ses

Lecteurs.



Démonstration de la Quadrature désinie du cercle, par Mr. Louis Dusé Lafrainaie, Ecuyer, Valet-de-chambre de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Commensal de la Maison du Roi; brochure in 8°. de 31 pages. A Paris, chez d'Houry, Libraire, rue de la vieille-boucherie. 1774.

E mémoire est écrit dans le goût du précédent. Le même ton, la même assûrance président à la décision du fameux problême. On en jugera par le début de l'Auteur. " On ne peut nier, que le pro-.. blême de la Quadrature du cercle ne foit , la plus grande & la plus fameuse découverte qu'on puisse faire dans les Sciences; . c'est la clef de la Géométrie transcendante. , qui ouvre à la spéculation des lignes cour-, bes, le plus vaste champ qu'il foit possi-, ble de défirer (\*). Les anciens ont si bien . fenti l'importance d'une pareille décou-, verte, que les plus grands hommes, les , esprits les plus fins & les plus éclairés s'y , font appliqués, pour exercer fur cette ma-, tiere, toute leur adresse & leur capacité; , cependant jusqu'ici , malgré leurs efforts , réitérés, ils n'ont pu arriver qu'à des ap-

<sup>(\*)</sup> Qu'on compare cette décision emphatique avec le jugement de Mr. de la Caille que nous venons de transcrire.

proximations plus ou moins exactes, cha, cun s'y est pris de la maniere que son
, génie lui a inspiré : en un mot, depuis
, & avant Archimède, c'est-à-dire, depuis
, plus de deux mille ans, on s'est occupé
, de cette recherche, mais toûjours insruc-

. tueusement. .. " La Divinité qui donne des lumieres à , qui bon lui femble, m'aïant inspiré le , dessein d'examiner cette question , j'ai re-, connu, après un mûr examen qui m'a , fait entrer dans une foule nombreuse de confidérations, que la Quadrature du cercle dépendoit de la découverte des raci-, nes rondes & quarrées de tous les nom-, bres en général; il est vrai que celle-ci .. n'est en rien moins difficile que la Quadra-, ture elle-même; mais aussi ces connoissances , font si intimement liées ensemble, qu'elles dépendent absolument l'une de l'autre. , c'est-à-dire, que la Quadrature du cercle dépend nécessairement de la connoissance des racines quarrées, dont j'ai l'heureuse découverte : j'en rends grace au Ciel , qui a bien voulu que la transmission d'un , fait si important me fut réservée pour en , faire part au genre humain. Je vais donc , exposer succinctement mes découvertes . & , faire voir la marche que j'ai tenue pour , arriver à des connoissances aussi sublimes: on jugera par-là de ma prétention & de la grandeur de ma découverte, qui, étant , appliquée à tous les corps qui roulent ans l'Univers, en donnent les rapports

, relatifs & la connoissance parsaite de leur

Mr. de Vausenville s'est absolument déclaré en faveur de Mr. Lafrainaie; mais l'Académie n'a pas eue la même complaisance, comme on peut voir par le rapport de Mr. Cousin qu'elle avoit nommé exemplateur.

Mr. Coufin qu'elle avoit nommé examinateur.

" J'ai examiné par ordre de l'Acadé
" mie , un mémoire fur la Ouadrature

,, du cercle, par Mr. Lafrainaïe. Mr. La-,, frainaïe prétend que la circonférence

, d'un cercle est à fon diamétre exactement , comme 256 est à 81; mais il est aisé de

,, voir que 256 est beaucoup trop grand , pour une circonférence dont le diamétre

, est représenté par 81. Nous n'examine-

, rons point les principes fur lesquels Mr., Lafrainaie se fonde; ils n'appartiennent

, à aucune des Sciences exactes, & ne font

,, point par confequent du resort de l'Aca-,, démie, ,, Signé Cousin. Le 2 Avril 1773.

Un fecond rapport, du 16 Juin fuivant, porte: " J'ai lu, par ordre de l'Académie, un papier de Mr. Lafrainaie, avec ce

, un papier de Mr. Lafrainaie, avec ce , titre: Suite de ma Démonstration de la

, Quadrature définie du cercle. Cette suite , n'est pas mieux raisonnée que ce qui pré-, céde, & ne mérite pas d'avantage d'oc-

,, cuper l'Académie. ,, Signé Cousin.

Mrs. Lafrainaie & de Vausenville ont appellé de ce jugement au Public, & l'Académie est citée pour y comparoître en vertu d'un acte signé à St. Cloud, le 27 Octobre 1771, & d'un second signé à Paris le 18

Février 1774. L'appel de Mr. Lafrainaïe eft fur-tout remarquable. "Tâchons, dit-il, , , de convaincre les génies les plus incrédu-, , les , & inftruifons les plus favans Artiftes , , de l'Univers ; leur témoignage tiendra , lieu de jugement ; il ne s'agit que de , leur faire fentir la vérité : alors on , pourra regarder Mr. Lafrainaïe , ce nou-, veau génie , comme un prodige. "Après la lecture de cet appel , la caufe fe trouve déja jugée : le Public en trouve la décifion dans ces deux paroles d'un homme bien fenfé : Certè furit. H. a. p.

Frenmithige Gebanten &c. Pensées libres fur les controverses actuelles qui ont pour objet les Livres symboliques (a) & la résormation de la Doctrine protestante. A Berlin 1774.

Ous les jours nous voïons accomplir fous nos yeux cette grande vérité, tant de fois établie par les défenseurs de la Foi catholique, que lorsqu'un esprit trop actif & inquiet s'est une fois soustrait à l'autorité d'un Tribunal infaillible en matiere de Doctrine, il ne s'arrête plus à rien, va d'un doute à un autre, & ne trouve partout qu'irrésolution & incertitude.

<sup>(</sup>à) L'Auteur appelle Livres symboliques ceux qui contiennent les Dymboles ou professions de Foi.

Déja nous avons vû les Protestants Anglois se récrier contre le Code de leur Religion si folemnellement établie par les Rois qui s'en disoient les ches; ils ont prétendu s'affranchir du serment qui les lioit à la profession des dogmes anglicans. Leurs raisonnemens ont paru si naturels & si folides que sans des raisons d'Etat, le serment étoit aboli (b).

Voici les Allemands qui prennent la même route & qui raifonnent avec une justesse égale. Ils sentent qu'après avoir résisté à la voix de l'Eglise catholique, à la doctrine des Peres, à l'autorité de la Tradition, les idées de Luther sont une digue trop soible pour empêcher des progrès ultérieurs. On

en veut

<sup>(</sup>b) C'est en 1772 que s'éleva en Angleterre cette fameuse contestation sur l'autorité des 30 articles qui composent le Symbole Anglican, 250 personnes, parmi lesquelles il y en avoit des plus respectables, présenterent une requête au Parlement pour être dispensées de protesser ces articles & d'y adhérer par la foi du ferment. Cette requête contenoit les motifs les plus raisonnables & les plus invincibles; aussi ne se trouva-t-il personne au Parlement qui put les débattre; on parla seulement du danger d'ébranler la Constitution de l'Etat en affoiblissant la Religion nationale. La demande fut rejettée à la pluralité de 217 voix contre 71. V. les Journaux & Gagettes de ce tems-là. ---- Gaz. de Brux. 27 Fev. 1772, Suppl. --- Gaz. d'Utrecht, 3 Mars 1772. &c. Quelques avis ont afsuré qu'aprês une plus ample discussion le Bill passa enfin en faveur des représentans. Gaz. de Col. 1772, Suppl. art. de Londres.

en veut donc aujourd'hui aux Symboles même des Eglises luthériennes, & ce sont les Luthériens eux-mêmes qui les attaquent; notre Auteur combat particuliérement l'autorité de la Confession d'Augsbourg. " Dans , le tems de la Réformation, dit il, les Ré-, formateurs poserent pour principe que , l'Ecriture étoit la feule régle de foi; mais , comme cette Ecriture n'étoit pas encore , bien connue du vulgaire, & qu'il s'agif-, foit de motiver la séparation d'avec l'E-, glise Romaine, on dressa des Symboles & , des Confessions de foi, où l'on se propo-. foit d'énoncer exactement la Doctrine pui-, fée dans l'Ecriture à laquelle on vouloit uniquement & constamment adhérer. , Cela étoit utile, nécessaire même dans ce , tems-là; mais les circonftances ont chan-, gé , pour ainfi-dire, du tout au tout; , l'Ecriture est le livre le plus connu, le , plus répandu (c); on peut la lire tous , les jours, & avec le fecours des Sermons , & des Catéchismes publics ou particu-, liers (d), on est instruit de tout ce qu'il

<sup>(</sup>c) Cela est d'un faux visible; dans ce i se. siècle il n'y a peut-être point de livre moins lû, moins approsondi que l'Ecriture fainte : un jost Roman fait aujourd'hui plus de fortune que la plus belle édition de la Bible. A veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem converzentur. 2. Tim. 4.

<sup>(</sup>d) Ces Sermons, ces Catéchifmes publics ou particuliers expliqueront fans doute les symboles, c'eft là leur destination & leur but unique : il faut donc les abolir ayec les Symboles, D'ail-

, faut croire & faire pour être fauvé. Dans quelle vûe conferveroit-on donc les Livres , fymboliques, & quels ufages en pourroiton faire? Le Théologien qui perfifte à , s'en fervir, ressemble à un Guerrier qui ., s'étant cuirassé pour le jour de la bataille, , ne voudroit point quitter sa cuirasse en , pleine paix & dans fon domestique. Cela n'a pas besoin de commentaire. L'embarras d'un homme fans régles & qui veut encore se débarraffer de celles qu'il s'est données lui-même, paroît à découvert. Ce qui fuit est encore plus remarquable. .. Les Au-. teurs des Livres symboliques ont put se . tromper dans la rédaction de ces ouvra-, ges, y faire entrer ce qui n'est pas essen-, tiel au falut, ou y omettre ce qui est essentiel. On ne fauroit s'élever contre l'auto-, rité des Peres de l'Eglise, & des Traditions. , tant qu'on respecte les Livres symboliques; , ils font avec cela, des femences de difcorde. , des principes de division : au-lieu que l'Ecriture est un vrai point de réunion. un centre auquel toutes les Doctrines dites

, Chrétiennes , doivent aboutir. Les Prin-

The section will be a first

<sup>,,</sup> ces doivent veiller, il est vrai, au main-,, tien de la Religion dominante dans leurs ,, Etats; mais ils y veilleront suffisamment,

<sup>,</sup> tant qu'ils ne permettront pas qu'on en-

leurs à quoi bon ces Catéchismes & ces Sermons? Sont-ils plus connus plus clairs que l'Ecrituresainte?

3, feigne rien de contraire à la parole de 3, Dieu. ,, Par malheur c'est cette pure parole de Dieu que tous les hommes de quelque Secte qu'ils soient, prétendent professer le plus scrupuleusement du monde. Est-il d'ailleurs bien sûr que les Princes fauront mieux ce qui est contraire à la parole de Dieu, que l'Eglise, les Conciles, la Tradition, les Peres?



Maintenoniana, ou choix d'anecdotes intéressantes, de portraits, de pensées ingénicuses, de bons mots, de maximes morales, politiques & c; tirés des Lettres de Madame de Maintenon, avec des notes historiques, critiques, & c. pour l'intelligence du texte; par Mr B... de B... un voline-8°. de près de 300 pages.

C'Est un abrégé des Lettres de Mad. de Maintenoin publiées par Mr. de la Beaumelle. On fait que ces Lettres sont devenues dans les mains de ce rédacteur une espéce de Roman, où le génie & la maniere de penser de cette semme célébre sont absolument désigurés. On auroit obligation à l'éditeur de cet abrégé, s'il avoit mieux discerné les matieres qu'il falloit élaguer, les glosses qu'il falloit supprimer; mais il a fait presque pire que la Beaumelle, en ajoûtant des notes d'une platitude & d'un ridicule qui ne peut donner qu'une idée extrêmement désavantageuse de son mérite littéraire. It

rene d'ailleurs une confusion dans l'arrangement de ces Lettres qui fait perdre au Lecteur l'idée des dates & l'ordre chronologique des faits qui : font rapportés. Pour prendre plaisir à cette lecture, il faut précifement s'attacher à quelques Lettres qui paroissent n'avoir point été altéréés; laisser là les notes & les réstexions de l'éditeur avec tout ce qu'il y a mis du sien : en voici une de Mr. de Fénélon à Mad. de Maintenon, qu'on ne sera vas s'îché de trouver ici.

qu'on ne fera pas fâché de trouver ici. " Vous prenez foin, Madame, d'une grande Communauté de filles & vous avez intérêt d'avoir devant les yeux des modéles de perfection. En voici un pour la discipline réguliere que je vous probofe. Chaque Religieuse des Abbaies Nobles de ce pais, (Cambrai) est fondée en .. coûtume d'aller passer tous les ans un mois . dans sa famille & de visiter toute sa pa-, renté; c'est une civilité réglée. Ouand , j'arrive dans un Couvent, la Supérieure vient au-devant de moi pour me recevoir dans la rue. On reçoit tous les étrangers dans des parloirs extérieurs fans grilles ni clôtures; pour moi en arrivant on me méne a l'Eglife, au chœur, au cloître, au dor-, toir, enfin au réfectoire avec toute ma , compagnie; alors la Supérieure me pré-, fente un verre, nous buvons enfemble, , elle & moi, à la fanté l'un de l'autre; la .. Communauté m'attaque aussi: mon Grand-, Vicaire & mon Clergé viennent à mon 5, fecours; tout cela fe fait avec une fim, plicité qui vous réjouiroit. Malgré cette , liberté groffière, ces bonnes filles vivent , dans la plus aimable innocence; elles ne , recoivent presque jamais de visite que de 1. leurs parents, les parloirs font déferts, le , monde parfaitement ignoré, & il y regne , une rusticité très édifiante. On ne rafine , point ici en piété, non-plus qu'en autre , chose; la vertu est grossere comme l'ex-, térieur ; mais le fond est excellent : dans , la médiocrité flamande, on est moins bon & moins mauvais qu'en France; le vice .. & la vertu ne vont pas fi loin; mais le , commun des hommes & des filles de Com-, munautés est plus droit & plus innos, cent.



De la génération de l'homme &c. Par Mr. Tiffot. A Francfort 1774. II. part. in-8°.

Ous croïons fervir le Public en l'avertiffant que cet ouvrage n'eît afsùrément point de Mr. Tiffot: mais d'un vrai pédant, qui a cru pouvoir débiter des indécences & des réveries fous un nom qui pouvoit en préparer le débit. Cette forte d'imposture est très-condamnable, & l'Imprimeur, ainti que l'Auteur, mériteroient une punition exemplaire. Si Mr. Tiffot n'a point encore protesté contre cette attribution, c'est qu'il ne la connoit pas, ou qu'il se croit affez justifié par l'extravagance énorme des

choses qu'on a décorées de son nom, & que personne ne le soupconnera jamais d'avoir écrites. Voici ce que l'on lit sur l'article des mains: "De petits points blancs, ou cou-.. leur de rofe fur les ongles, font des fignes , de bonheur; s'ils font noirs ce font des , fignes de malheur. De petits points blancs fur l'ongle du pouce, marquent des hon-, neurs ou d'autres avantages aux Jurisconfultes, & aux Eccléfiaftiques; les noirs préfagent des peftes, des inimitiés, des , procès. De petits points blancs fur le doigt , du milieu, font fignes de bonbeur dans les , affaires domestiques, d'héritages, d'espérance d'immeubles; les noirs font fuivis , d'infortunes, de maladies & de mort. De , petits points blancs fur le doigt annullaire, promettent la faveur des Grands, des avancements & d'autres faveurs de la fortune; s'ils font noirs, ce fera tout le con-, traire. De petits points blancs fur le doigt auriculaire, annoncent de bonnes nouvelles, d'heureux progrès dans ses entre-, prises, du succès par le talent de l'arith-, métique & de la calligraphie ; les noirs , tout le contraire. , En voilà fans doute affez pour faire voir que le prétendu Mr. Tissot ne porte réellement que la moitié de ce nom.



Rerum Naturalium historia, &c. Histoire des productions naturelles, c'est-à-dire, des quadrupedes, poissons, insectes & dissérents corps marins, fossiles, des plantes étrangères, & particulièrement des testacées qui se trouvent dans la collection du P. Kircher, publiée autresois par le P. Philippe Bonanni, & disposée maintenant suivant une nouvelle méthode, enrichie de notes, de planches corrigées, & augmentée d'un appendix de nouvelles observations; par M. J. A. Battarra de Rimini, Professeur en Philosophie. A Rome, chez Monaldini, première partie in-solio avec sigures.

L'Est fans doute un fervice important rendu au Public que de lui préfenter dans une belle édition les découvertes & les observations d'un aussi célébre Naturaliste que le P. Kircher. On fait que les Savans modernes ont uni leurs efforts pour voiler la gloire de ce Savant, qui a fourni bien des matériaux à leurs systèmes & à leurs brillantes distertations, sans qu'ils aïent la générosité de reconnoître leur bienfaiteur. Pline croïoit qu'il "étoit de la probité & de l'honneur de rendre une sorte d'hommage à ceux dont on avoit tiré quelque secours & quelque lumière; & qu'au contraire c'étoit une extrême petitesse d'esprit d'aimer mieux être surpris honteusement dans le vol que d'a-

vouer ingénument sa dette (\*)., Pour nous qui avons eu le plaisir de les surprendre plus d'une sois dans des usurpations que la soule des Lecteurs regardoit comme des propriétés incontestables, nous n'attendons l'aveu de personne pour juger entre le mérite des inventeurs & celui des imitateurs. Le travail de Mr. Battarra auroit peut-être eu un succès plus sûr, si les gravures avoient été mieux exécutées, si les notes avoient plus d'intérêt & de liaison avec les endroits importants de l'ouvrage, si la Latinité étoit plus pure, plus coulante, & quelquesois plus intelligible.

<sup>(\*)</sup> Est enim benignum, ùt arbitror, & plenum ingenui pudoris fateri per quos profeceris..., obnoxii profestò animi & infelicis ingenii est, deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere. Plin. Præs. Hist. nat.



Discours philosophique & patriotique sur la foumission dans l'ordre politique. Par Mr. l'Abbé D. B. de Paumerelle, de l'Académie des Arcades de Rome & d'Arezzo. &c. A Amsterdam 1774, & se trouve à Paris, chez Bastien Libraire, rue du Petit-Lyon.

Uoique cet ouvrage ne foit sans doute pas du goût des habitants de Botton, ni du nouveau Lord - Maire, il est à croire qu'il aura l'approbation de tous les Citoïens paisibles qui savent estimer les

avantages de la dépendance civile, & qui font perfuadés que la tyrannie n'est jamais plus à craindre que lorsqu'elle s'éleve sur les ruines du gouvernement légitime. "Le Ci-, toien, dit l'Auteur, courbe avec noblesse . fa tête généreuse sous le joug de l'autorité. Ce joug n'est point incompatible avec fa liberté. La portion qu'il facrifie, la lui rend toute entiére; enchaîné par le lien focial, il est plus libre que l'être le plus indépendant. L'usage le plus précieux qu'il pourroit faire de sa liberté, seroit d'en envelopper, pour ainfi dire, fon existence, & de la défendre contre des traits ennemis; le Souverain y veille pour lui du haut du Thrône. Libre de ces foins, qui alterent le prix de notre être, il peut s'élancer vers le bonheur. Les loix lui en ouvrent la carrière & ferment toutes les voies qui n'y conduisent point. Rien ne le retient; il n'est pas même captivé par la crainte de s'égarer; il n'a qu'à courir de vertus en vertus. Ses chaînes ne font qu'un tissu de fleurs? Ou'ôseroit-il exiger de plus? Peut-il réclamer une funeste indépendance? Elle le précipiteroit dans un océan de malheurs, dont le terme feroit fa propre destruction. Vertueux Concitoïens, ce n'est point pour vous que j'éprouve de pareilles alarmes; le cœur , bienfaisant de Louis, l'active sensibilité ,, de fon auguste Epouse, l'amour des Frans, çois pour ses Maitres assûrent le bonheur 35 de la Patrie; tranquille sur son sort, j'ai

#### FEVRIER. 1775.

174

, moins cherché à l'instruire qu'à me ren-

Rene alchymistische Bibliothect, &c. Nouvelle Bibliothéque alchymique, rassemblée en faveur des Naturalistes de notre siècle, & publiée par M. S. A Francsort sur le Main 1774, chez Brænner, in-8°,

Ut-on cru que dans le dix-huitiéme fiécle on dût espérer de voir paroître un partisan aussi zèlé de l'Alchymie que Mr. S. ? C'est cependant ce qui vient d'arriver & c'est même précisément pour les Naturalistes de notre siécle que Mr. S. a écrit. Pour connoître la grandeur & la folidité des espérances que le nouvel Alchymiste fait naître, il suffit de savoir qu'il les établit particuliérement fur deux masses , l'une d'or. & l'autre d'argent, que posséde le Landgrave de Hesse-Cassel, & qui ont été transmuées par le fameux Cajetano; celle d'or de deux & demi lots, d'un morceau de cuivre, & celle d'argent de quatorze lots. d'une demi - livre de vif-argent. Voilà deux faits bien articulés & prouvés par des fruits qui fublifte nt encore & 'qu'on peut voir pour s'en convaincre. Mais voici un petit rabatjoie qu i inspire quelque défiance : c'est que ce mê me Cajetano qui a fi bien réussi dans la création de ces deux masses, aïant voula dup er le Roi de Prusse Fréderic, fut furpris dans le moment de la fraude par le Prince Roïal Fréderic - Guillaume depuis Roi, qui s'apperçut que Cajetano remuoit le brasier où étoit le métal avec un bâton soudé par le bout, d'où fortoit le métal précieux qu'il prétendoit créer alchymiquement. Il en coûta la vie à cet imposteur, qui fut pendu à Custrin. Cela est un peu sévère : on avoit bien dit que le destin des Alchymistes étoit d'être réduits à la mendicité (\*); mais l'on ne croïoit pas que cela pouvoit aller jusqu'à les faire pendre.

<sup>(\*)</sup> Principium mentiri , medium laborare , finis mendicare.



Le Porte-feuille amusant, ou nouvelles variétés littéraires. A Paris chez Costard. in-12°. 1774.

'Auteur connu par un fort mauvais livre (l'Eleve de la nature) en fait
aujourd'hui un moins mauvais peut-être,
mais plus frivole encore. La morale qu'il
débite n'étant appuiée que fur des rêves
philosophiques ne contribuera fans doute
pas beaucoup à la réformation des mœurs,
& les contes prolixes où elle eft enveloppée feront perdre beaucoup de tems. Quelques endroits qui retracent des images
champêtres & font parler la naïve nature
des êtres infensibles, sont peut-être la seule

chose qui puisse amuser un Lecteur sage. Tel est le discours que l'Auteur prête aux arbres.

" Oui, les arbres de la forêt de Dodone , ont parlé, ceux du parc de Verfailles, ., ceux de tout l'Univers ont aussi parlé en , tous tems, & parlent encore; mais au-, lieu de rendre des oracles captieux, voici

ce qu'ils difent.

Nous sommes l'ornement de la terre. Vous ne trouverez le lonheur que sous nos ombrages. Nous sufficens à vous nourrir, à vous vêtir, à vous loger, à vous chauffer. Cultivez-nous avec reconnoissance. Elaguez-nous un peu, si vous voulez, mais ne nous ablattez que quand notre extrême vieillesse vous le permet, ou que vos besoins l'exigent; per uadez-vous bien que quand vous assujettiffez nos branches à des formes exactement régulières, vous prenez leaucoup de peine pour faire une chose qui n'est rien moins que belle & agréable.

Trop multipliés nous empêcherions la chaleur bienfaisante du soleil de pénétrer la terre; mais distribués avec sagesse, & dans champs & dans les jardins, nous empêchons

que le soleil ne brûle la terre.

Si vous continucz de vivre dans la mollesse & d'avoir besoin durant tout l'hiver, d'une chaleur continuelle, vous nous abbatterez sans pitié, comme vous faites déja depuis quelque tems; nous ne pourrons pas renaître affez promptement pour vos infatiables besoins, & quand your nous aurez en-

### FEVRIER. 1775.

differment détruits, vous ferez les plus mala



Uelques Journalistes ont tellement défigure & barbouille la description du miroir ardent de Mr. Bernieres, qu'ils en ont fait un être plus chimérique que les miroirs de Proclus & d'Archimede (\*). On trouve dans un de ces ecrits periodiques que ce miroir agit par la force de l'esprit de vin qu'on allume à la distance du foier: on voit que le bon homme a cru que l'esprit de vin qui est le corps refringent du miroir, étoit destiné à devenir la matiere inflammatoire. Nous croyons donc servir le Public en donnant plus d'étendue à l'annonce que nous avons faite de cette invention intéressante, dont voici la vraie description : " La lentille énorme, qui à été placée dans le jardin de l'Infante au Louyre, est composee de deux glaces épaisses chacune de 8 lignes, courbées en portion de sphère de huit pieds de rayons; elles font joinces enfemble par leur bifeau, & laissent entre-elles un vuide lenticulaire de quatre pieds de diametre, dont le centre a fix pouces, cinq lignes d'epaif-

es exagerations, comme des impostures de l'histoire ancienne. Il faut bien que nous en parlions sur le ton reçu parmi les Physiciens modernes: mais dans le fonds, nous ne sommes pas sans quelque doute sur l'existence de ces miroirs merveilleux; & le suécès de celui de Mr. de Bernieres qui, sans doute, est susceptible de persection, semble justifier norte incertitude. On connoît depuis long-tems les miroirs de Mr. Busson, composes de plusieurs surfaces planes trils sondent le plomb & l'étain à 140 pieds & brâlent le bois dans un plus grand éloignement.

feur. Ce vuide est rempli d'esprit de vin, & en contient environ 140 pintes. C'est cette liqueur

qui devient le corps refringent. ,,

Cette lentille a été exécutée avec beaucoup d'intelligence & d'adresse, avec la plus grande précision, par Mr. Bernieres, Contrôleur des Ponts & Chausses, connu par son mérite & par ses talents. Le support, espéce de chariot, destiné à porter la lentille; & à lui faire suivre aisement les divers aspects du Soleil, est aussi de son exécution, dans laquelle il a été seconde par Mr. Charpentier habile méchanicien.

"Deux manivelles font mouvoir toute la machine, l'une fert pour le mouvement horifontal, & l'autre pour le mouvement vertical. Un feul homme peut, fans fatigue, produire & diriger ce double mouvement lors même que la platteforme est chargée de huit à dix personnes...

"La grande quantité de rayons que peut rassembler une lentille si d'un grand diamètre, forme à dix pieds dix pouces de son centre, un foyer de quinze lignes de diamètre, & d'une tellé activité que l'or, l'argent & le cuivre s'y sondent, même en grande masse, en moins d'une demi-minute, & se mettent en bain parfait sur le champ...

'Si l'on raccourcit le cône de lumière avec une teconde lentille d'un foyer un peu court, le fer forgé y fond presque aussi facilement que les autres métaux fondent au foyer nu de la grande; aussi tôt que ce fer est fondu, s'il est mis sur un charbon, il en part quantité d'étincelles qui produisent en l'air, mais en petit, les esses des étoiles d'artifices. On n'a connu jusou'à présent aucun verre ardent capable de produire sur le fer des esses semblables.

"L'intenfité fingulière du foyer de cette lentille, fait esperer que la Physique & la Chymie en tireront de grands secours. Sa grandeur a déja fait acquérir à Messicurs les Commissaires de l'Académie de nouvelles connoissances sur l'aberration de sphéricité, ainsi que sur celle de réfrangibilité, & l'on ne pouvoit se les procuter avec de petites lentiles.,

#### Reméde contre les maux de gorge.

Es découvertes heureuses sont souvent dises au hasard; il est à croire que c'est lui qui a fait connoître la plupart des spécifiques. Les faits dont nous allons rendre compte en font une nouvelle preuve. Une Personne de distinccion fut obligée d'entreprendre l'année derniers un affez long voyage, malgré un mal de gorge assez violent : c'étoit aux environs du mois de Juin. Pendant que sa voiture étoit arrêtée pour changer de chevaux, elle mit pied à terre pour un besoin, & cueillit, le long d'une haie, queiques branches de chévrefeuille. Auffi tôt rentres dans fa chaife, elle fe mit à fucer la pointe des fleurs qui est ordinairement remplie de liqueur dont le goût est fort agréable; & dès la poste suivante, elle se fentit soulagée. Elle crut devoir ce foulagement aux fleurs qu'elle avoit éueillies. Elle en fit chercher fur le champ un gros bouquet. dont elle fit le même ufage; & en arrivant au lieu de sa destination; elle ne se sentit, en la moindre chose, du mal qui la tourmentoit, & que l'échauffement du voyage auroit du augmenter. Dans la perfuasion ou elle fut qu'elle devoit fa guérison au chévreseuille, elle en fit faire provision auffi-tôt arrivée chez elle. Il fut feché avec précaution & gardé pour s'en fervir au befoin; & les expériences réitérées, faires pendant. l'hiver, se sont toujours soûtenues. Il suffit de prendre l'infusion de cette fleur en guise de thé. L'effet en est très prompt; il se fait sentir du matin au foir. On peut assûrer que c'est un reméde austi sûr que timple, & agréable pour le goût.



La Lardoire & le Ballon font les mots des deux dernieres Enigmes.

#### ENIGME.

E suis de nature commune ;
Mon corps est ordinairement
De couleur noire, grise ou brune;
Mes replis sont mon ornement.
C'est par eux que je suis utile.
Je reste chez les Grands & parmi les Bourgeois;
Je suis moins aux champs qu'à la Ville;
Mon ame de mon corps s'échape quelquesois,
Je ne vis plus, lorsqu'elle m'est ravie;
Mais une main qui me sauve la vie
Lui rend aussi sa permière prison;
Mes soûpirs redoubles sont connoître mon nom.

NB. Dans le dernier Journal, page 141, ligne 37, impossible, lifez possible. Cette faute ne se trouve que dans quelques Exemplaires.

Pages 144, 145 & 146, il y a une confusion & une inconsequence extrême par Finattention qu'on a eue de fondré plutieurs discrences adresses dans une seule : consuson causée par l'empressement qu'on s'est donné de finir le Journal, pour le distribuer à divers Mestagers qui étoient sur leur départ.

e e e



## NOUVELLES POLITIQUES.

#### TURQUIE.

ONSTANTINOPLE (le 15 Décemb.) Le Capitan-Pacha, revenu de la Mer-Noire, a fait le 13. de ce mois fon entrée en cette Capitale, & a été revêtu à cette occasion de la Pelisse d'honneur.

Le Grand-Visir s'étant excusé d'accepter les présens, que les Ministres étrangers lui firent remettre à son retour de l'Armée. le Chevalier de Saint-Prieft . Ambassadeur de France, s'est également dispensé de lui en envoier, felon l'usage, ainsi qu'aux autres principaux Officiers de Sa Hautesse, à l'occasion des fêtes du Baïram; il ne le fera pas non-plus à l'entrée du Ramazan; & tous les Ministres étrangers, à l'exception du Baile de Venise, suivent son exemple: de cette maniere une coûtume, qui étoit des plus onéreuses pour les Ministres résidens à la Porte, fera entiérement abolie. --- Le Grand-Seigneur a nommé Wegbi-Ali-Effendi, Officier de la Tréforerie, fon Ministre auprès de Kerim-Khan, l'un des Conquérans de la Perfe qui forme une prétention fur un certain district situé près de Baffora. Comme Sa Hauteffe craint qu'il ne lui prenne envie de foûtenir fa demande I. Part.

par la force des armes, elle veut tâcher de le détourner de ce deffein, en le reconnoissant en qualité de Schach de Perse. Cette négociation est dans les circonstances préfentes d'une très-grande importance pour la Porte.

Un grand nombre de Boyars & Primats de Moldavie & de Valachie est arrivé ici réclamer les Sujets de ces Principautés, qui ont été réduits en esclavage par nos troupes pendant la derniere guerre, & auxquels la liberté doit être accordée en vertu du Traité. Ils font des recherches pour découvrir les endroits, où ces malheureux ont été emmenés. --- Le ci-devant Maréchal Kofakowski & plufieurs autres Officiers Polonois ou Francois . qui ont fervi à l'Armée Turque, ou qui étoient venus ici pour s'y rendre, font partis ces jours derniers, les uns pour retourner dans leur Patrie, les autres pour chercher une retraite dans quelque partie de l'Europe. --- Le Chevalier Tott avoit, comme nous avons dit, propofé à la Porte divers plans aïant pour but de faire fleurir l'Empire Ottoman & de lui donner un nouveau lustre. Il a proposé entre-autres de créer un corps de marine, d'augmenter celui des canonniers & des bombardiers, de former une école de génie; de rendre la navigation de la Mer-Noire libre à toutes les Nations, pour ôter aux Russes les avantages que leur privilége exclusif leur donnera, & d'accorder enfin à tous les étrangers les droits civils dont

jouissent les Mahométans. Ces propositions, que quelques Politiques crojoient devoir être acceptées, ne l'ont point été : l'on dit même qu'un des Ministres lui a fait au nom du Divan cette réponse, qui a été rendue publique. "Giahour, (Infidéle) nous fommes . las de projets, & nous n'avons jamais été , fi malheureux que depuis que nous en , avons écouté de femblables, & prêté l'oreille à la politique étrangére. Nous nous , appercevons trop à présent, nous & les . Russes, qu'elle s'est souvent moquée de , nous, & que nous avons été vos jouets; .. las réciproquement de la guerre & égale-.. ment affoiblis, nous avons fait la paix, & , les mêmes motifs la feront durer de part , & d'autre, pour ne pas nous ruiner touta-fait. Enfeignez-nous les moiens de re-, donner à nos Troupes, ci-devant invin-, cibles, cette obéissance aveugle, & cet enthousiasme qui les rendoit invincibles. & , nous nous passerons de tes retranchements & de tes canons. ..

#### RUSSIE:

PETERSBOURG (le 21 Décembre.) Le Château de Moscou n'étant pas encore prêt à recevoir la Cour, elle a différé son départ jusqu'au 21 Janvier. Le Prince Pierre de Holstein partira en même-tems pour aller faire ses voïages dans les Païs étrangers.

Entre les horreurs dont Pugatschew s'est rendu coupable, il faut compter, qu'après 184 sa derniere défaite, aïant rencontré le Professeur Lowits, qui parcouroit ces Provinces pour en étudier l'histoire naturelle, il l'a fait pendre avec fon compagnon de voiage, pour se venger des Russes. --- La Cour a ordonné de former un gros magafin à Riga & d'augmenter les fortifications de cette Place: les mêmes ordres ont été donnés par le Roi de Prusse à Colberg, Memel & quelques autres. Villes. Ces précautions & les mouvements que l'on remarque dans le cabinet de plusieurs Puissances, font présumer à nos spéculatifs que l'on est à la veille de voir éclore quelques grands événements. --- On apprend que la plus grande partie de l'Armée ne doit quitter la Moldavie. qu'après que tout y aura été définitivement réglé. --- Toutes nos Troupes vont être habillées, & mifes fur un nouveau pied. ----On dit que Sa Mai. Imp. insiste qu'on finisse bientôt l'article de la démarcation des frontiéres avec la Pologne. --- Les Autrichiens construisent des forteresses dans les nouvelles acquifitions qu'ils ont faites en Moldavie. non qu'ils craignent d'en être délogés, mais c'est que c'est par-tout l'usage de se fortifier dans les nouvelles conquêtes, tant pour contenir les nouveaux Sujets & les empêcher

#### POLOGNE.

de fe remuer, que pour faire passer aux anciens possesseurs l'envie d'y revenir.

VARSOVIE (le 3 Janvier.) Malgré les

reproches que la Diéte a faits à la Délégation sur ses lenteurs, son inactivité en paroiffant fort occupée. & fon affectation à revenir cent fois sur les mêmes affaires, fans en terminer aucune; on apprend que cette affemblée a de nouveau prorogé fes féances pour quelque tems. On ne peut s'empêcher de trouver du mystère dans cette attention marquee à ne rien finir pour gagner du tems, & assurément il y en a; mais c'est au tems feul à nous apprendre quel but on fe propose par une pareille conduite. L'incertitude où nous vivons fur notre fort, a bien de quoi à nous alarmer; & nous fommes excufables de croire que nos malheurs ne font pas finis. Le district de la Valachie dont la Cour de Vienne à sû s'afsûrer la possession a pourroit bien être la source de nouveaux troubles. Déja l'on afsûre qu'il y a eu une vive escarmouche entre les Turcs qui vouloient rétablir le nouvel Hospodar à Buchareft, & les Autrichiens qui, dit-on, fe font mis en possession de cette derniere Ville. -- Mr. le Comte de Sagromofo, Ministre de l'Ordre de Malthe, a donné l'habit de l'Ordre aux Princes Poninski & Francois Sulkowski, à Mr. Szydlowski, Caftellan de Zarnow, à Mr. Mielzynski, Starofte de Walke, à Mr. Luba, au Prince Casimir Sapicha, au Prince Calixte Poninski, frere du Grand-Maréchal, au Prince Auguste Sulkowski & à quelques autres Starostes. Le Maréchal Poninski a été fait Grand-Prieur avec 36,000 florins d'appointements. Les autres en ont 12,000. La création de

ces Chevaliers de Malthe a excité des jalousies, des haines, des rivalités entre les familles, comme cela ne pouvoit manquer, En conféquence il est des gens qui prétendent que la Constitution qui a été passée à ce sujet, peut être interprétée de diverses manieres; & que rien ne feroit si aisé que de la faire caffer dans l'occasion & dans d'autres tems; ce qui n'est pas difficile à croire dans un Païs tel que celui-ci, où rien n'est stable & permanent. --- Malgré les calamités des tems, les Spectacles n'en font pas moins brillans & moins fuivis depuis leur reprife. Nous avons ainsi que bien d'autres Nations, cette reffemblance avec le Peuple Romain, de perdre facilement le fouvenir de nos maux, & d'être fatisfaits & contents pourvû que l'on nous donne vanem & ludos circenses.

Le Roi est allé se divertir & chasser avec ses amis, au Château de Kozienice, où il est resté jusqu'au premier de ce mois, jour auquel il est revenu en cette Résidence. S. M. a tué dans cette chasse 5 à 6 ours; le Comte de Branicki un sanglier & trois élans d'une hauteur prodigieuse; Mr. Komarzewski, Adjudant-général, un sanglier & un daim; le reste des chasseurs a fait un abattis de 23 sangliers. Peu après l'arrivée de S. M., on vit entrer dans la cour du Château roial les chasseurs avec leur meute de chiens de toute espèce, escortant des chariots remplis de gros gibier, qu'on partagea ensuite entre-eux.

Le Prince Poninski avoit proposé, avant les vacances de la Délégation, un projet felon lequel il lui fût permis de préfider la Commission du Trésor, sans être tenu à prêter le ferment d'usage, comme Grand-Trésorier de la Couronne; mais Mr. le Maréchal de la Couronne s'y oppofa vivement, exigeant pour premiere condition qu'il se démit de fon poste de Maréchal de la Confédération général, de sorte que l'affaire en est restée là. --- Mr. le Baron de Benoit, Ministre du Roi de Prusse, attend son rappel qu'il a demandé & qui lui est promis. --- On apprend de Drobitz que les Comtes Joseph François de Sales & Jean-Onuphre Offolinski v ont été installés avec la plus grande magnificence, l'un comme Palatin de Podlachie & l'autre comme Staroste de Drobitz. --- Mr. le Comte Brzostowski, Grand-Référendaire de Lithuanie, aïant appris que les Vaffaux de fa terre de Pawlowska lui faifoient ériger dans l'Eglise de l'endroit un monument de marbre, il leur a écrit ce peu de paroles remarquables : Si vous élevez ce monument dans le Temple du Seigneur en son honneur, je vous en ai la plus grande obligation; mais si c'est pour moi, je crains que la vanité que vous y mêlerez, ne vous en fasse perdre dans le Ciel la récompense que vous en attendez : ainsi travaillez y dans des vues pures, telles qu'ont été les miennes, quand j'ai cherché à vous obliger.

Le démêlé qu'il y avoit entre les deux Génézaux de Lithuanie s'est terminé par l'accom-

modement suivant. Le Comte Oginsky, Grand-Général, a résigné cette place en saveur du Prince Sapieha, Petit-Général de ce Duché, & le Prince Czartorinski, beaupere du Comte Oginski, a remis à ce Comte son poste de Grand-Chancelier de Lithuanie.

Le Prince Jablonowski, Palatin de Posnanie, persistant à vouloir se démettre de la place de premier Commissaire à la Démarcation Autrichienne, Mr. Przebendowski, Palatin de Pomérélie, a été nommé pour lui succéder : car on prétend continuer l'affaire des limites aussi-tôt que le tems le permettra. On commencera par celles des Autrichiens : le Roi a nommé à cet effet le Lieutenant-Colonel de Kausmar pour y afsi-fter.

Le Prince de Repnin est parti pour Pétersbourg. Ce Seigneur a reçu 400 mille roubles pour s'équiper. Il aura en outre 50 mille roubles pour fon ambassade, si elle a lieu, & la Porte lui accordera 500 piastres par jour. Le jour de son entrée dans la Capitale de l'Empire Ottoman, il aura une suite de 80 carrosses & 200 valets de pied avec sa livrée, sans compter les Gardes, les Grenadiers, les Houssads, Cosaques &c.

DANTZIG (le 3 fanvier.) Cette Ville fe trouve dans la plus grande perplexité. Samedi dernier, 31 Décembre, le Comte de Golofkin, Ministre de Russie, se rendit chez le Bourguemaître Président; & en lui rappellant sa derniere déclaration, faite au mois

de Mai, il lui dit, "Que l'Impératrice, fa, Souveraine, voïant que la Ville ne vou, loit pas profiter des avis & des bons con, feils de Sa Majesté Impériale, & jugeant
, qu'il feroit contre sa dignité de le laisser
, plus long-tems à Dantzig, elle venoit de
, lui ordonner d'en sortir; ce qu'il feroit
, dans trois jours. "En conséquence le départ de ce Ministre est sixé à demain : il cause en cette Ville la plus extrême confternation.

## ESPAGNE.

Madrid (le 25 Décembre.) Le Roi a fait annoncer à la Cour la groffesse de Mad. la Princesse des Afturies qui est heureusement entrée dans son 5°c. mois. --- Le célébre Dom Antoine Barcelo, Capitaine de Vaisseau de haut-bord, que l'on croïoit deftiné à commander notre Flotte contre les Maures, a, dit-on, quitté le service pour cause de fanté & s'est retiré dans l'Isle de Majorque sa Patrie.

On apprend par des lettres de Mélille en date du 9 de ce mois, que le 8 au matin l'Empereur de Maroc vint se présenter en personne devant cette place avec son Armée; qu'il en occupa les hauteurs, & que le jour suivant il commença à jetter quelques bombes dans la Ville, mais de si loin, qu'elles n'y firent que peu d'effet. Ces lettres ajoûtent que l'on ignoroit encore la quantité & le calibre de son artillerie; que l'on n'avoit remarqué que huit ou dix pié-

ces de canons, que l'on croïoit être de six ou huit livres de balle, & que supposé qu'il n'en eût pas de plus gros pour réduire la Place, il avoit entrepris trop à la légère d'en former le fiége. On y envoia d'abord de Carthagéne & de Malaga quelques frégates & chébecs avec des Troupes; mais les vents contraires en retarderent de quelques jours la fortie. L'Empereur de Maroc a profité de ce contretems pour faciliter le fuccès de fon expédition. C'est la faison de l'année. où la côte d'Afrique est la plus orageuse. De forte qu'on craint beaucoup pour cette Place, que la Cour ne regarde point avec cette indifférence que quelques Politiques mal instruits lui supposent.

## PORTUGAL.

LISBONNE (le 23 Décembre.) Le Marquis d'Almodovar, Ambassadeur d'Espagne en cette Cour, & la Marquise son épouse, arriverent le 24 du mois dernier dans cette Capitale; & le 30 cet Ambassadeur eut audience de Sa Mai. & de la Famille rojale --- Le Roj a nommé Dom François - Innocent de Souza fon Ambassadeur à la Cour d'Espagne. Mr. de Saà. qui a été revêtu jusqu'ici de ce caractère, est destiné, dit-on, à occuper une charge distinguće. --- S. M. a élevé Dom Manuël Gomez de Carvalho da Sylva & Dom Earthélemy da Costa, le premier au grade de Général-Major, & le fecond au poste d'Intendant-général de la Fonderie d'Artillerie, avec brevet de Brigadier.

On a arrêté dans l'hôtel d'un des principaux Seigneurs de cette Ville, quatre de fes laquais & un postillon Négre, accusés d'avoir ailassiné un Officier.

#### SUEDE.

STOCKHOLM (le 7 Janvier.) Les Médecins ont cesté de distribuer des bulletins sur la maladie du Duc d'Ostrogothie; ce Prince est hors de danger, quoique encore sort foible.

La Societé Pro Patria a fait frapper une médaille, qu'elle a préfentée dans une de fes affemblées au Comte Charles-Fréderic Scheffer, Sénateur, en reconnoissance de ce que ce Seigneur a donné la premiere idée de cette Société, & que par ses largesses & par son crédit il l'a mise en état de nourrir les habitans de la Dalécarlie, durant une samine affreuse. D'un côté est le buste de Son Excellence, & de l'autre l'Inscription suivante en Suédois: En mémoire de la conservation de la Dalécarlie en 1773 par le projet d'un cœur biensaisant, & par le secours des bons Citoïens de la Société.

L'Ecole de la Navigation établie ici en 1728, n'aïant pas répondu aux espérances qu'on en avoit d'abord conques; le Magifirat & les Négociants se sont empresses à l'envie par leurs largesses à mettre un établissement si nécessaire en état de se soûte-

nir. & le Roi a donné une nouvelle instruction pour ses Directeurs, par laquelle on voit qu'on y doit tenir des Colléges publics fur les Globes, les Cartes maritimes & la Géographie; qu'on y doit instruire gratis les jeunes gens qui ont déja fait quelques voyages de mer, & ceux de la Maison d'éducation, qui ont du goût pour la Marine; de bien examiner ceux qui veulent devenir Pilotes; qu'on doit se procurer les livres & les instruments nécessaires à cet effet, & les bien conferver. -- Mr. Alftroemer, Vice-Capitaine Provincial, venant d'établir une Imprimerie à Wennersborg; il y en a maintenant 20 dans le Rojaume. --- On a envoié ordre à l'Amirauté de Carlscroon d'équiper un Vaisseau de 60 canons, pour transporter à Larache les présents qu'on envoie tous les deux ans à l'Empereur de Maroc, afin qu'il ne trouble pas notre navigation. Le Capitaine Stauben sera chargé de cette commisfion pour la feconde fois. --- Le Roi a passé ses Gardes-à-cheval en revûe à Ulrichsdahl, & a été fort content de la célérité & de la justesse de leurs évolutions. --- Mr. Blomcreutz, Colonel du Régiment de Savolax & Directeur des Fortifications de la Finlande, vient de mourir, --- On n'entend parler depuis quelque tems que de pertes & de naufrages arrivés sur mer.

#### DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (le 12 Janvier.) Son Alt.

Rojale le Prince Fréderic a fait l'honneur à la Société-Œconomique de s'en déclarer le protecteur. --- La Justice de la Cour & de la Ville a décidé l'année passée 1572 procès. --- Il est entré la même année 1103 malades dans l'hôpital Fréderic, dont 1018 ont été guéris & 100 font morts. --- Il v a eu dans la Maison d'accouchements 458 femmes enceintes, dont quatre font mortes; elles ont mis au monde 465 enfants. --- Un Marchand Epicier, nommé Muller, a trouvé le fecret de faire avec une terre qu'il tire de l'Isle de Bornholm, une porcelaine aussi belle que celle de la Chine, pour la finesse & pour le vernis, & en a fourni plusieurs épreuves. Il travaille à former une Société pour en établir une fabrique. Le fond en fera de 50 mille écus, répartis en 500 actions, chacune de 100 écus; on n'y emploiera que des ouvriers & des matériaux tirés du Dannemarck.

On lit dans quelques Papiers publics que notre Cour a envoïé des Troupes pour prendre possession de plusieurs endroits du Holstein, qui s'étendent jusqu'à la rivière d'Eider & appartenant tant à la Ville de Lubeck qu'à son Chapitre, & aux riches Couvents de St. Jean & du St. Esprit. Nos Gazettes présentent cette affaire sous une autre forme. "La Ville de Lubeck, disent, elles, son Chapitre, & les susdits Couvents, possédent, depuis plus de cent ans, à titre, de donation des Villages & Terres dans, le Holstein, sans en avoir jamais payé la

, moindre contribution; mais le Roi de Dannemarck, en qualité de Duc de Holstein, prétend aujourd'hui que ces Villaes, ges, faifant partie du Holftein, doivent par conféquent contribuer à la sûreté du . Pais. Les anciens Ducs de Holftein peuvent avoir donné ou vendu des Terres , à la Ville & au Chapitre de Lubeck , mais le droit territorial & du Souverain ne peut s'aliener, & le Roi le réclame , pour prendre des arrangements convenables & nécessaires à la sûreté du Pais. .. Cependant la Ville & le Chapitre de Lubeck ne se contentent pas de ces raisons : ils ont répondu à Sa Majesté "que le Duché , de Holftein, qui venoit de lui être cédé, , faifant partie de l'Empire, c'étoit ce der-, nier qui pouvoit feul leur donner des Loix , & reprendre leurs priviléges; & que fi , l'impossibilité de l'alienation avoit lieu, il

5, falloit caffer tous les Traités ratifiés par les 5, Souverains qui ont facrifié des Provin-

# , ces entiéres à l'acquisition de la Paix.,

## ANGLETERRE.

Londres (le 14 Janvier.) Sa Majesté a rendu une Ordonnance en son Conseil par laquelle la quarantaine est ordonnée à tous les Navires & Bâtiments, venant de toutes les parties du Monde & aïant du coton ou laine à bord, asin de prévenir la maladie contagieuse dans ce Roïaume. Ceux qui arriveront de l'Amérique-septentrionale

& des Indes-occidentales aïant du coton à bord, font particuliérement exceptés dans cette Ordonnance.

La Gazette de la Nouvelle-York renferme un détail d'une très-rude aftion entre les Milices de la Virginie & les Indiens : ce combat s'est donné le 10 Octobre dernier à 80 milles de Williamsbourg vers l'Ohio. Le nombre des morts & blessés de notre côté est de 140, savoir 53 des premiers & 87 des derniers. Les Colonels Charles Lewes & Jean Field font du nombre des morts, ainsi que les Capitaines Jean Murray, R. M. Clenachan, Samuel Wilson & Jacques Ward; les Lieutenants Hugues Allen . & les Enfeignes Candiff & Bracken. Parmi les blessés se trouvoient les Colonels Guillaume Fleming, Jean Dickinson, Thomas Blufford, & Jean Skidman; les Lieutenants Goldman, Robinfon, Lard & Vance. Le Colonel Fleming & quelques autres font depuis morts de leurs bleffures. Les Shawanois, Delawares, Mingoes, Tawas, & autres Nations formoient l'Armée Indienne. dont la vigueur dans cette action a engagé le Lord Dunmore à leur accorder une Paix affez avantageufe.

Le Général Gage a fait publier la proclamation fuivante contre une Assemblée qui se tenoit à Cambridge.

<sup>&</sup>quot;Vû qu'un certain nombre de personnes, illé-,, galement Assemblées à Cambridge, au mois ,, d'Octobre dernier, & se donnant le nom de ,, Congrès-Provincial, se sont arrogé, dans les , termes les plus ouverts & les plus audacieux,

se le pouvoir & l'autorité du Gouvernement : în-» dépendamment & en opposition du Gouverne-» ment de sa Majeste, legalement & constitutio-» nalement établi en cette Province, ce qui tend a le bouleverser entiérement; vu aussi, qu'ou-, tre plufieurs autres procédés illégaux ils ont » ôsé prendre des résolutions & donner des or-, dres pour régler d'une manière nouvelle & con-, traire à la Constitution la Milice de la dite Pro-, vince, en dérogeant hautement à la Prérogative » Royale de Sa Majeste; qu'ils ont elu & nommé .. Henry Gardner, Ecuyer, de Stow, pour être Re-, ceveur-Général à la place de Harrison Gray, 2) Ecuyer, qui a tenu jusqu'ici & exercé légale-, ment le dit Office; enfin qu'ils ont ôfé ordon-, ner de payer les sommes, dues à Sa Majeste, entre les mains du dit Harrison Grav. Ecuver. », & de plus recommander férieusement aux habitans de la Province, qu'ils obligent & con-, traignent les Connétables & Collecteurs d'obéir , aux dites injonctions & de les exécuter, en , violation de leur ferment & contre les règles . & dispositions claires & expresses de la Loi: ; Tous lesquels procédés tendent de la manière , la plus dangereuse à séduire les Sujets de Sa " Majesté, Habitans de cette Province, & à les , entrainer dans le parjure, les tumultes, la fe-, dicion, la trahifon & la rebellion : "A CES CAUSES, & pour prévenir les dits " maux & leurs fuites malheureuses, j'ai cru de . mon devoir de rendre la présente Proclamation. pour exhorter férieusement les fidéles Sujets de 2, S. M. en cette Province, & leur défendre fevè-, rement en son nom, de se conformer en façon ,, quelconque aux dites requificions, recomman-, dations, injonctions, ou réfolutions, de la fuf-», dite Assemblée illégale, à peine d'encourir la , plus haute difgrace de S. M., ainfi que les peines », & pénalités, portées par la Loi. Et par la pré-", sente je charge tous les juges de Paix, Sherifs, " Connétables, Collecteurs & autres Officiers, & ,, leur ordonne, dans leurs départemens respectifs, , d'être vigilans & fidéles dans l'exécution de , leurs charges; d'en remplir les devoirs, conformément , formément aux Loix connues & établies dans , ce Pays; & d'employer toutes leurs forces, , ainst que tous les moyens dus & légaux, pour , empêcher, traverser, & prévenir toute obésse, sance aux résolutions si dangereuses de la sus-, dite Assemblée, ou de toute autre Assemblée, illégale quelconque. "

Fait a Boston, le 10. Nov. 1774.

Comme les Troupes ont quitté leur camp & font maintenant réparties dans des casernes, au nombre de onze Régiments avec un Corps d'Artillerie, les Magistrats ont rendu une Ordonnance, portant que comme plusieurs Régiments des Troupes du Roi font répartis malgré les loix dans la ville de Boston en un tems de paix profonde, afin de pouvoir mettre à exécution certains actes du Parlement de la Grande-Brétagne tendant à affervir les Américains & à renverfer les Conftitutions des Colonies: il est de leur devoir de protester en toutes occasions contre ce procédé; que néanmoins les habitans de la ville de Boston, légitimement affemblés, examinant attentivement les malheurs de leur pays, s'efforceront de maintenir l'ordre & la bienféance par lesquels cette Ville s'est toûjours distinguée; mais que se repofant fur la justice de sa cause, & se confiant en la faveur de la Providence divine, en la fagesse du Congrès-général; en l'équité & la clémence de leur Souverain, & aux efforts des Colonies réunies, ils espéroient qu'on feroit cesser leurs sujets de plainte, qu'on rétabliroit & affermiroit leurs droits, leurs libertés & leurs priviléges, &c.

On a fait au Congrès-général de Phila-

delphie l'énumération des habitants des Co-Ionies. On compte dans celle de Massachufets-Bay 400,000; dans celle de Hampshire 150,000; dans Rhodifland 50,678; dans celle de Connecticut 192,000; de la Nouvelle-York 250,000; de Jersay 132,000; de la Penfilvanie 350,000; de Maryland 320,000; de la Virginie 650,000; de la Carolineseptentrionale 300,000; & de la Carolineméridionale 225,000; ce qui fait en tout 3,026,678 personnes. -- Les Députés de ce Congrès ont présenté une requête au Roi par le Comte de Darmouth, Ministre d'Etat pour les affaires des Colonies; cette requête a été examinée plusieurs fois dans le Confeil, où il a été réfolu de la remettre au Parlement avec les autres papiers recus de l'Amérique, contenant les réfolutions du Congrès, les adresses des Députés de ce Congrès à la Nation en général, & tout ce oui peut fervir à donner des éclaircissemens fur l'état actuel de la contestation entre notre Pais & les Colonies, afin d'y faciliter l'exécution des décisions du Confeil sur cet important objet.

Rien ne prouve mieux combien l'anarchie qui regne dans les Colonies est redoutable aux amis du Gouvernement, que ce qui s'est passé à Annapolis, où les propriétaires d'un Bâtiment chargé de thé, ont été obligés pour se fauver la vie, de brûler euxmêmes folemnellement le thé & le Vaisseau. La lettre qui nous apprend cet événement,

est des plus curieuse.

Le brigantin le Peggy Steward, Capitaine s, Jackson, de Londres, arriva ici vendredi der-, nier chargé de thé-verd pour le compte des . fieurs Williams & Compagnie, Marchands de , cette ville. Les Membres du Comité député de , la province d'Anne Arundel, qui y étoient , alors, informes de l'arrivée de ce batiment, s'affemblerent dans l'après-midi. Sur l'avis , qu'ils recurent que le brigantin étoit entre , le matin même dans le port & que les droits du s, the avoient été payes au Collecteur par le fieur 3. Steward, l'un des Propriétaires de ce bâtiment, 3, ils jugerent à propos, n'étant qu'au nombre de , quatre, de faire une convocation générale du , peuple. Elle eut lieu auffi-tôt, & plusieurs Gen-, tilshommes des provinces d'Anne-Arundel, Bal-, timore & autres, qui étoient en cette ville pour .. l'assemblée provinciale, s'y rendirent. On man-, da alors les Propriétaires du the & du bâtiment, " ainsi que le Capitaine & le Collecteur; & on , mit en delibération devant eux si le thé seroit , débarqué. L'unanimité des voix ayant été pour , la négative, on nomma un Comité de douze », personnes chargées de veiller au débarquement 3, des autres marchandises, & d'empêcher celui , du thé: après quoi l'assemblée fut renvoyée au », 10, avec injonction aux Membres du Comité & , aux autres habitans de la province, de s'y trou-», ver. En consequence de cet ajournement, un s, grand nombre d'habitans des plus confidérés ,, d'Anne-Arundel, de Baltimore & de la pro-, vince de Prince-Georges, se joignirent au Co-" mité; & les fieurs Williams & Steward ayant 3, comparus de nouveau, on prit en considération , l'offre qu'ils firent de détruire le the, & de se , foumettre à tout ce que l'assemblée voudroit leur prescrire. Ceux du Comité furent d'avis , que si le thé étoit détruit par un acte volon-, taire des Propriétaires, on n'en devoit rien exi-», ger de plus. Mais cette décision ayant été com-" muniquée à l'assemblée, plusieurs Membres ne , la trouverent pas satisfaisante. Alors le sieur 3, Steward offrit volontairement de brûler le vaif-, seau & le the qui y étoit : il consentit en outre , qu'un aveu authentique du fait fût mis dans la

, la forte :

Nous, James Williams, Fofeph Williams & Anzoine Steward, reconnoissons chacun en particulier. que nous avons commis une offense grieve & fait un acte pernicieux aux libertés de l'Amérique : nous Williams, en important le thé, & nous Stesvard, en en payant les droits; & que par-là nous avons encouru à juste titre la disgrace de cette assemblée E de tous les intéresses à la conservation des droits & des libertés du Nord de l'Amérique. En conféquenfe, nous demandons pardon de notre faute, & déclarons folemnellement, qu'à l'avenir nous ne violerons aucune des résolutions prises par le peuple pour le maintien de ses priviléges, & que nous ne ferons aucun ade qui puisse préjudicier à ses libertes. Et pour donner une preuve authentique du désir que nous avons de vivre en bonne intelligence avec les amis de l'Amérique, nous supplions cette assemblée, ou toutes autres personnes qu'on voudra choisir, de se transporter en tel lieu que le peuple désignera, pour y voir brûler & detruire par nos propres mains l'instrument détestable de notre mauvaise conduite. Signe, ANTOI-ME STEWARD, JOSEPH WILLIAMS, & JAMES WILLIAMS.

"Ces particuliers se rendirent ensuite à bord de leur brigantin, en eleverent le pavillion, en déployerent les voiles, & mirent eux-mêmes le seu au thé, qui ainsi que le bâtiment fut en peu de tems consumé en présence d'un

, grand nombre de spectateurs.

Malgré ces démarches violentes de la part des Colonies, il paroît que le Gouvernement incline toûjours yers la douceur. On apprend par la derniere malle que le Général Gage a expédié pour toutes les Colonies une Lettre circulaire par laquelle il justifie tous ses procédés à Boston, exhorte le peuple à des voies de réconciliation, en déclarant que si les Bostoniens se décidoient à paier le thé qu'ils ont détruit, & en-

voïoient un Mémoire respectueux au Roi, se servit un bon commencement, qui sourniroit à leurs amis l'occasion, à laquelle ils aspirent, de travailler en seur faveur, &c.

La Cour a fait assurer tous les Négociants qui souffrent de l'interruption du commerce, qu'ils seront dédommagés. La Ville de Londres a fait au Roi des représentations en faveur des Colonies.

## ALLEMAGNE.

VIENNE (le 9 Janvier.) Le 27 du mois dernier l'Empereur a donné, avec les cérémonies accodtumées, au Prince de la Tour & Taxis l'inveftiture du Généralat héréditaire des Postes de l'Empire. Le Chambellan Baron de Reitzenstein, Général - Major, Grand-Croix de l'Ordre de l'Arghe-Rouge de Brandebourg & Envoié de ce Prince, promonça le discours d'usage; & Mr. Schwannasini, Conseiller du Prince de la Tour & Taxis, & Agent du Conseil impérial aulique, sit celui de remerciment.

Le premier jour de l'an, l'Académie roïale Therésienne eut l'honneur d'être admise à baiser la main de Leurs Majestés Imp. & R. Apost. Le Comte Philippe Krakowski de Kollowrath, au nom de ladite Académie, complimenta Sa Maj. l'Empereur en ces termes.

Sine, c'est en ce jour que Votre Majeste reçoit le plus beau comme le plus glorieux tribut de ses Peuples, puisque c'est tout en-

semble le tribut de leur cœur & le triomphe du votre. C'est le prix des vertus qui décorent votre Palais , & de celles qui sont assiss sur votre Thrône. La sagesse d'un côté, & la bonté de l'autre en affermissent la base. L'une fait regner la Paix, les Arts & l'abondance dans vos Etats; & l'autre vous fait regner sur les cœurs. Par celle-là vous êtes l'appui des Rojaumes, & par celle-ci le Pere des Peuples; l'une vous attire les hommages des Grands, & l'autre vous gagne la confiance des petits. Oserions-nous du milieu de la foule élever notre voix, non pour vous ennuïer du récit de vos mérites, mais pour vous offrir le foible encens de la reconnoissance? Elle est gravée dans nos ames, ainst que vous la voïez peinte sur nos visages. Daignez, SIRE, continuer votre roïale protection à une jeunesse, qui ne croît à l'abri de votre Sceptre que pour en foûtenir les droits; qui ne cultive sa raison que pour mieux servir un jour la votre; qui ne fait l'apprentissage de la vertu que pour marcher de loin sur vos traces. Nos efforts seront votre ouvrage, & nos succès votre gloire. Plaise au Ciel réaliser les voux que nous formons aujourd'hui, & vous serez toûjours le plus grand des Monarques, comme nous serons toûjours les plus heureux des Peuples.

Le même jour le Comte Wenceilas Millefimo eut l'honneur de haranguer en langue allemande Sa Maj. l'Impératrice-Reine, au

nom de la même Académie.

Sa Maj. l'Impératrice-Reine a fouffert ces

jours derniers d'une fluxion aux dents; mais

à présent les douleurs sont finies.

On a travaillé pour l'Empereur un baldaquin, brodé en or, sous lequel Sa Maj. Imp. a dîné en public, le jour de l'an. --- Selon quelques avis, Mgr. l'Archiduc Maximilien passera encore le carnaval à Bruxelles, & ne reviendra qu'au mois de Mai en cette Capitale, d'où après quelque séjour, ce Prince entreprendra un autre voiage en Italie.

Le nombre des Princes va être bientôt augmenté en Allemagne. Les Diplômes impériaux, qui accordent ce grade de Noblesse aux Comtes de Lascy, d'Erdædi, de Palfy & d'Esterhafy, ainsi qu'au Marquis de Spinola, font déja rédigés en forme. Ce dernier est peut-être l'un des plus riches particuliers de l'Europe. On assûre qu'il reçoit annuellement de Londres quarante mille liv. fterl. d'intérêt d'un capital qu'il y a dans la banque. On évalue à un million de florins les vêtemens & l'équipage avec lesquels il a paru à la Cour impériale le premier jour de l'an. Un feul bouton de fon habit est évalué à feize mille florins, & l'épée, qu'on lui a préparée à Vienne, monte à une fomme de douze mille. Dans peu ce Marquis épousera une Princesse, issue d'une ancienne Maifon.

BERLIN (le 10 Janvier.) La direction de la Compagnie de commerce maritime a fait publier qu'elle païeroit aux actionnaires, dans le courant de ce mois, 5 pour 100 pour le dividende de la demi-année échue

le 13 Décembre. — Le Roi a envoïé au Prince Henri fon frere un préfent de 10,000 éçus. — Sa Maj. a renouvellé fes Ordonnances contre tous les jeux de hafard & contre les mendiants, fous les peines qui y font

portées.

FRACFORT-SUR-LE-MAYN. (lc 15 Janvier.) Selon les lettres que l'on reçoit ici de Wetzlar, il v regne une grande méfintelligence entre les Membres qui composent la Chambre de la Visitation; & les choses sont même parvenues au point que les Subdélégués des Etats protestants de l'Empire évitent de fe trouver dans les compagnies où ils pourroient rencontrer les Commissaires impériaux catholiques & leurs partifans. Cependant comme quelques Cours catholiques femblent ne vouloir point rompre la bonne intelligence qui subsiste entre-elles & les Protestants, on ne défespére point encore de pouvoir en venir à un accommodement, qui seroit si fouhaitable pour le repos de l'Empire.

Le motif qui excite les plaintes & le mécontentement des Protestants, a été occasionné par une contestation survenue, il y a déja quelque-tems, entre le Député du Roi de Prusse & celui de l'Electeur de Maïence. Sa Maj. Prussenne a demandé satisfaction, après avoir désendu à son Député d'affister aux délibérations. Cette satisfaction n'a pas en lieu, & les vacances sont survenues. Les autres Députés protestants, de concert avec quelques Catholiques, ont demandé à la Commission impériale de pro-

longer les vacances, pour avoir le tems de ménager une réconciliation; la Commilion impériale n'a pas voulu fe prêter à une prolongation d'une huitaine de jours. Ce procédé a alarmé les Protestants & réveillé l'attention des Catholiques.

Les mêmes lettres portent que les Protestants sont aussi mécontens de ce que les Députés des Comtes catholiques prennent la qualité de Députés du Collège des Comtes de Westphalie; les premiers, en alléguant les loix & les usages, soûtiennent que la voix des Comtes de Westphalie est Protestante; laquelle, par cet abus, deviendroit Catholique, & diminueroit par conséquent le nombre des voix Protestantes à la Diéte.

Le bruit se répand en ce moment que les Turcs s'étant présentés devant Choczim pour en prendre possession, ils ont trouvé devant cette Place des Troupes' Autrichiennes qui leur ont disputé le passage; qu'on en est venu aux mains de part & d'autre, & que les Autrichiens se trouvant inférieurs en forces, ont été obligés de se retirer. On attend avec impatience la consirmation de cette importante nouvelle.

#### ITALIE.

MILAN (le 2 Janvier.) Notre Gouvernement a reçu de Vienne une Ordonnance qui établit un nouveau fysseme pour la Faculté de Médecine, propre à remédier à quantité d'abus qui s'y étoient introduits, &

à contribuer à la fanté & au bonheur des Peuples: mais on ne l'a pas encore rendue publique. --- Le Gouvernement a fait promettre douze lires à quiconque tuera un loup fur les frontières de la Lombardie-Autrichienne, & dix-huit, fi c'est une louve, leur affignant le païement au Bureau le plus proche où ils auront porté les dépouilles de l'animal --- Le Sérénissime Duc de Modene est revenu de Varese en cette Capitale avec toute fa Cour. --- On apprend de Pavie que le Maréchal Botta-Adorno, Plénipotentiaire impérial, se trouve attaque d'une violente fiévre catarreuse, qui jointe à fon âge de 80 ans, fait craindre la perte d'un Officier aussi respectable.

LIVOUR NE (le 4 Janvier.) Le Séréniffime Electeur Palatin arriva de Sienne, le 2 au foir en cette Ville, & fut reçu par Mr. notre Gouverneur & l'Etat-Major en corps, à la porte de l'hôtel la Croix de Malthe, où ce Prince descendit & trouva pour sa garde une Compagnie de Grenadiers qu'il resus d'accepter. Ce Souverain a vû dès le 3 ce qu'il y a de remarquable, visita les Vaisseaux Russes, monta à bord du Vaisseau-commandant, où il sut reçu par le Contre-Amiral Greigh, qui lui sit agréer quelques rafraichissemens, & est parti ce matin pour Florence, laissant par-tout des marques de sa munificence.

FLORENCE (le 6 Janvier.) Le Sérénissime Electeur Palatin arriva ici, le 4 au soir, & descendit à l'hôtel Vannini. Hier le matin, Mgr. le Grand-Duc a fait une visite à Son Alt. Sér. E. & s'entretint quelque-tems avec ce Prince, qui a paru depuis à la Cour, où il a dîné. Le Grand-Prieur Prince Corfini, Grand-Maître de la Maifon de Madame la Grande-Duchesse, lui donne aujourd'hui un

magnifique repas.

Le 23 Décembre Mad. la Grande Duchesse notre Souveraine, accoucha d'un Prince, dont la naissance fut annoncée au public par une décharge de 100 coups de canon de nos forteresses. Le lendemain au matin la principale Nobleffe fe rendit au Palais de Pitti pour assister au baptême de ce nouvel Archiduc, qui fut tenu fur les Fonts au nom de Son Altesse R. l'Archiduc Maximilien. frere de notre Souverain & Coadjuteur de Son Alt. R. le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, par le Comte de Thurn & de Valfassine, Grand-Maître de Mgr. le Grand-Duc, & a été nommé Maximilien-Joseph-Jean-Victor, en présence de Leurs Alt. R. l'Archiduchesse Thérese & les Archiducs François & Ferdinand. Après la cérémonie on chanta le Te Deum au bruit d'une triple falve de la moufqueterie des troupes & des décharges de l'artillerie. Il y a eu gala au Palais pendant trois jours à cette occasion. & on a fait partir aussi-tôt des couriers pour annoncer cette heureufe nouvelle aux Cours de Vienne, d'Espagne, de Bruxelles, de Naples &c.

VENISE (le premier Janvier.) On parle beaucoup d'une alliance bien cimentée, entre la République de Venife & les Cantons Suiffes, par laquelle ces deux Puissances fe font engagées réciproquement à se donner. en cas de besoin un corps de 40,000 hommes. --- Les loix fages dont le Gouvernement s'occupe, ne paroissent point diminuer la frivolité de nos Citorens. Les entrepreneurs des Spectacles viennent d'obtenir du Confeil des Dix. la permission de représenter pendant le carnaval, fur le théâtre de Saint-Movse, une comédie françoise. Un d'entre-eux est parti en conséquence ces jours derniers, pour aller raffembler une troupe à Marfeilles. Il en parut une ici, il y a deux ans, qui attira un concours prodigieux de Spectateurs, & dont le Conseil des Dix interrompit les repréfentations, par rapport aux théâtres italiens, qui se trouvoient presque entiérement abandonnés. Le goût de la nouveauté n'est pas moins vif en ce moment-ci, dans cette Capitale; & toutes les places sont déja retenues d'avance. pour voir la troupe qui y est attendue. Le bruit a couru qu'on alloit tâcher d'y attirer celle qui est établie à Vienne.

ROME (le 7 Janvier.) Le Prince Barthélemi Corsini, Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur au Conclave, y prononça, le 15 du mois dernier, le discours suivant.

It n'en est aucun de vous, je erois, KMINENTISSIMES PERES, qui ignore avec combien de douleur le très-auguste Empereur des Romains a appris que la Chaire de Si. Pierre étoit privée de son Passeur & de son Chef, & l'Eglise-Catholique univerfelle de son T: S. Pere & modérateur. Vous savez également, combien il désire de voir à la tête de l'Eglise celui qui en sera le plus digne & le plus convenable au bien de la Religion; & S. M. Imp. l'a témoigné à votre Sacré-Collège par les lettres pleines d'amour qu'elle lui a écrites. Mais pour que sa piété envers Dieu & sa manière de penser envers le St. Siège-Apostolique éclatâssent davantage, elle a daigné me choisir pour interprête des sentiments pieux qu'elle vous avoit transmis par ses lettres pour vous les déclarer plus amplement de vive voix & pour vous les consirmer en son nom.

Souffrez donc., Éminentissimes Peres que pour m'acquitter de mon devoir je vous exhorte & vous conscille d'écarter tout esprit de parti & toute vûte d'intérêt particulier, de n'avoir devant les yeux que le seul bien de la Religion catholique & celui de l'Eglise universelle, & de choisir, d'un commun accord & par suffrages unanimes un Poneise qui, par la pureté de ses mœurs & par l'étendue de sa Doctrine emploie ses connoissances divines & humaines an salut des ames, & à la sareté & à la tranquillité de sout le monde chrétien.

Quand à ce qui concerne l'Empereur, ilvous promet le plus saintement son aide & son secours pour désendre la liberté de vos Assemblées & pour faire exécuter tout ce qui appartient à la sureté du Siège-Apostolique, qu'il se fait gloire de savoriser, comme il convient au premier Fils de l'Eglife & à son protecteur & défenseur suprême.

L'invincible Empereur a voulu que ce sût là l'objet de mon Ambassade; je n'ai ni pû ni dû emploïer l'éloquence dans mon discours, parce que je connois parfaitement votre vertu, & que je sais qu'elle n'a besoin d'aucune exhortation pour vous engager à penser au bien de la République chrétienne. Quant à ce qui me regarde en particulier, je vous prie & je vous demande, Eminentissmes Peres, de vouloir bien recevoir avec bonté les assurances du respect invariable, que j'ai depuis long-tems voué au Sacré-Collége & à chacun de vous, & je me recommande pour l'avenir à votre protection.

Le Cardinal Camerlingue, qui ce jourlà étoit premier Chef d'Ordre, répondit en Italien au nom du Sacré-Collége, & exprima les fentiments de respect, que leurs Eminences se glorissent d'avoir pour S. M. I. & la consiance qu'elles ont en sa protection.

Le Cardinal Colonna, Vicaire-Général, fit afficher le 22 du mois dernier, une Déclaration, concernant le commencement de l'Année fainte, & qui porte en substance ce

qui fuit :

L'attente où est le Monde catholique de gagner les Indulgences dont le trésor est ouvert pour le Jubilé universel de l'année prochaine, considérée par l'Eglise comme une année de rémission & de graces, nous met dans l'obligation d'avertir les Fidéles que, nonobstant la vacance du Siége-Apostolique,

le Jubilé commencera aux premieres Vêpres de la Nativité de N.S., conformément à la Constitution du feu Pape Clément XIV, qui l'avoit publiée avec les formalités ordinaires le jour de l'Ascension, & quoiqu'on y ait déja préparé les Fidéles par des missions & des exercices de piété qui l'on précédé, nous les exhortons encore à ne point rendre infructueux tant de secours extraordinaires que leur fournit la Miséricorde divine.

Le Cardinal Boschi, Grand-Pénitencier, avoit fait publier dès le 17, que les pouvoirs des Pénitenciers subalternes, répartis dans les quatre Eglises patriarchales de cette Ville, ainsi que des autres Confesseurs, seroient plus étendus dans le cours de l'Année fainte, au grand avantage & pour le soulagement des Fidéles.

Le Conclave paroît encore éloigné de la réunion nécessaire pour pouvoir se flatter d'une élection prochaine. Entre-tems on a expédié des couriers à Vienne, à Madrid & à Verfailles, & l'on assûre que le Sacré-Collége attendra leur retour avant de prendre aucune réfolution. Cependant le 19 du mois passé on s'est généralement attendu à avoir un nouveau Chef de l'Eglise, en la personne du Cardinal Braschi. Beaucoup de Cardinaux avoient donné ordre qu'on leur apportat leur habit de cérémonie; mais le foir même, la convention fut rompue, quoique le Cardinal de Bernis eût adhéré à cette élection, parce que le Cardinal Orfini s'y

opposa avec son parti & sit voir un billet du Ministre de Portugal, qui donnoit à entendre que cette élection ne pouvoit être agréable au Roi son Maître, par la raison, dit-on, que cette Eminence, dans la cause de l'Imprimeur Pagliarini, sous le Pontificat de Clément XIII, avoit donné sa voix pour livrer ledit Imprimeur au bras séculier.

Le Sérénissime Electeur Palatin est parti le 20. Ce Prince a laissé ici un fouvenir bien précieux de fa munificence roïale par la multitude des presents qu'il y a fait . ainsi qu'une idée de sa grande Piété & de sa Religion. On a été extrêmement édifié de le voir avec toute fa Suite affifter pendant toute la nuit de Noël dans la Bafilique de Ste. Marie-Majeure, à l'Office qui s'y célébroit, quelque long qu'il fût, & révérer la précieuse Relique du Berceau du Sauveur du Monde dans la Créche. Ce Souverain a été infiniment fensible aux honneurs qu'il a recus en cette Capitale, & c'est pourquoi il envora des le 24 au Conclave, le Marquis Antici, fon Ministre plénipotentiaire, avec une partie de sa Suite pour remercier trèsgracieusement de sa part le Sacré-Collége de ses attentions distinguées pour sa personne. S. A. S. fe rendit elle-même l'après-midi au Varican pour y remercier le Cardinal-Doien & quelques autres Cardinaux qui s'y trouvoient. Les présents que le Sacré-Collège a fait remettre à ce Sérénissime Prince par Mgr. le Major-Dôme, confistent en un tableau en Mosaïque d'un prix infini, repréientaut

fentant la Ste. Vierge & travaillé d'après le pinceau du célébre Rubens; en une précieuse collection d'estampes qui offrent les différentes vûes de Rome &c. Le Sacré-Collége y a ajoûté le Corps tout entier de St. Théodore Martyr, l'illustre Patron du Sérénissime Electeur, outre une grande quantité d'Agnus Dei.

Le Duc de Luxembourg, Pair de France, est revenu de Naples il y a quelques jours.

—— Milady Duchesse de Kingston est partie pour Civita-Vecchia, où il est arrivé un Bâtiment de sa Nation, dans lequel elle doit s'embarquer avec son équipage pour retourner à Londres, où elle a un fort mauvais procès touchant son divorce.

#### FRANCE.

PARIS (le 15 Janvier.) Voici quelque détail fur ce qui s'est passé à l'Assemblée du 30 Décembre, dont nous avons parlé dans le dernier Journal.

Monfieur & Mgr. le Comte d'Artois arriverent au Palais à dix heures. Ils entendirent la Messe, & de-là se rendirent à la Grand'Chambre, où étoient assemblés les Ducs & Pairs, & toutes les Chambres du Parlement. On reprit la délibération sur les différents objets qui avoient été agités dans la premiere Assemblée. Mr. le Premier-Président y sit l'exposé de l'objet de la délibération qui étoit des remontrances, ou représentations à faire, à l'occasion des Edits enregistrés, en présence du Roi au Lit de Justice. En conséquence Mr. le Président d'Ormesson lût un projet de remontrances sur la forme & le fond du Lit de Justice; la sorme, en ce qu'il avoit été opiné à voix basse; qu'on y avoit admis des étrangers, co qui a toûjours été des motifs graves des protessations usitées en pareil cas. Il s'étendit sur la forfaiture, prononcée contre les cessations de service, ou démissons combinées, que l'Edit n'a pû prévoir qu'en blessant la zele des Magistrats; sur la formation du Tribunal qui la jugeroit & sur l'article qui ordonne, que les Ossiciers du Grand-Conseil supplécront le Parlement.

Cet avis sut suivi par tous les Présidents. Monsieur résista quelque tems, mais il acquiesca ensin & n'excepta que l'article de la forsaiture, sur laquelle il crosoit qu'il n'y avoit pas lieu de faire des remontrances. Mgr. le Prince de Conty sit voir combien il étoit essentiel d'examiner la formation d'un Trilunal qui sembleroit être supérieur à la Cour des Pairs, & il lût un projet, tendanz à faire expliquer le Roi sur les personnes destinées à le composer. Mr. le Duc de la Roche-Foucaut lût un mémoire ou projet très-bien sait, mais qui portoit sur les impossitions.

Un des Mefficurs en lût un auss; mais toutes les voix, ou du moins la pluralité se réunirent pour celui de Mgr. le Prince de Conty; qui entre les dissérents objets des remontrances fixe principalement l'article de la forfaiture, prononcée dans le cas, qui n'au-roit pas du se prévoir, de démissions combinées, & du Tribunal qui devroit la juger & du Grand-Conseil qui doit suppléer le Parlement, & les Gens du Roi surent chargés de savoir, quand S. M. voudroit bien les recevoir.

Mr. l'Archevêque de Paris se trouva à cette Assemblée avec les Evêques de Langres & de Bauvais. — Pendant que les Princes entendoient la Messe à la Sainte-Chapelle, il su volé, auprès d'eux & au milieu du tortége, un manteau rouge brodé & garni d'une plaque du St. Esprit, que Monsieur avoit apporté par-dessus ses habits, à cause du froid, & qu'un de ses Officiers avoit po-sé sur une chaise.

Le Roi aiant fixé le 8 pour recevoir les repréfentations de son Parlement, une Députation, composée du Premier-Président & de deux Présidents à Mortier, s'est rendue à Versailles. S. M. a répondu Que dans hait jours elle feroit savoir ses intentions à son Parlement.

C'eft dans la même seance du 30 Décembre, à laquelle les Princes & Pairs se trouvoient, que s'est fait l'enregistrement pur & simple de l'Edit portant rétablissement d'Ossices dans le Châtelet de Paris : il avoit rencontré d'abord quelques difficultés, mais le Roi aïant sait témoigner au Parlement, que sa résistance à cet égard lui déplairoit, cette Çour s'est conformée aux in-

tentions de Sa Majesté; & déja la veille, 29 Décembre, Mr. Pasquier, Conseiller de Grand'Chambre, fut chargé d'aller installer au Châtelet Mr. Angran, comme Lieutenant-Civil. Voici le préambule de cet Edit.

LOUIS, &c. Notre bonne Ville de Paris méritera toujours de notre part la plus singulière affestion; & pour lui en donner une nouvelle preuve dans les circonstances actuelles, nous nous sommes fait rendre compte de l'état du Châtelet, son Tribunal ordinaire: nous avons reconnu, que le nombre des Officiers, qui composent ce Siège si important, étoit trop peu considérable, & qu'il étoit nécessaire pour le bien de la Justice, non-seulement de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant 1771, mais même d'augmenter le nombre des Offices de Conseillers, qui étoient alors existans. L'ampliation de pouvoir, que nous avons cru devoir accorder aux Présidiaux, exige cette augmentation, sur-tout pour le Châtelet de Paris, destiné à rendre la justice à une porcion si considérable de nos Sujets. A CES CAUSES, &c.

Le premier article révoque l'Edit de Mai 1771; le II. rétablit les anciens Officiers; le III. crée huit nouveaux Offices de Confeillers; le IV. & le V. ordonnent, que le Châtelet fera compofé d'un Prévôt, d'un Lieutenant-Civil, d'un Lieutenant-genéral de Police, d'un Ileutenant-Criminel, de deux Lieutenants-particuliers, de 64 Confeillers, d'un Procureur & quatre Avocats du Roi, & de huit Subfiituts; le VI. concerne ceux qui feroient revêtus d'Offices incompatibles ou auroient reçu le remboursement de leurs Finances; le VII. rétablit les Honoraires; & le VIII. & dernier ordonne l'exécution des Edits & Dèclarations concernant la Jurisdiction du Châtelet, notamment les Lettres-Patentes en forme d'Edit du mois d'Août 1768. &c.

La réunion des Membres anciens & nouveaux de cette Jurifdiction paroit cependant y causer des désagrémens : & l'on assûre, qu'à l'inftallation, que Mr. de Boulainvilliers, Prévôt de Paris, en a faire le 4 de ce mois les Membres rappellés ne se porterent à siéger avec les nouveaux qu'après avoir fait des protestations.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, données à Verfailles au mois de Décembre 1774, & registrées en Parlement le 7 Janvier suivant, qui accordent à Monsieur, Frere de Sa Majesté, pour supplément d'appanage, le Duché d'Alençon & la forêt de Senonches.

Le Parlement a aussi enregistré le 10 de ce mois deux Déclarations. La premiere, datée du 8, porte suspension des droits d'entrée dans la Ville de Paris, sur le poisson salé, & réduction à moitié de ceux qui se levent sur le poisson de mer frais. L'autre accorde la liberté du commerce des viandes en la même Ville pendant le carême.

Mr. Linguet s'est rendu opposant à l'Arrêt des Membres actuels du Grand-Confeil, qui ont tenu le Parlement, en vertu duquel il avoit été raïé du Tableau. Mr. Target de voit se charger de sa cause; mais il lui a été permis de la plaider lui-même ces jours-ci contre Mr. le Procureur-Général, forcé par le devoir de sa charge de soûtenir ce que son prédécesseur a requis. Il l'a fait sans délai avec la chaleur & l'enthousiasme qu'on lui connoît; il y eut une grande assuere d'auditeurs. Les conclusions de Mr. Séguier surent de s'en rapporter à la prudence de la Cour; & Mr. le Premier-Président aiant été aux opinions, prononça que la

Cour recevoit Maître Linguet oppofant au jugement du 14 Février dernier, qu'elle regardoit comme non avenu, & permettoit à Maître Linguet de faire imprimer le présent Arrêt. Cependant les Avocats ne veulent point plaider avec lui, & ils auront bien de la peine à placer dans le Tableau ceux qui ont reconnu les premiers le Parlement qui vient d'être aboli. On remarque que la Magistrature actuelle affecte de ne traiter que de jugemens tous les Arrêts du Parlement qui l'avoit remplacée, & qu'elle ne fait nulle difficulté de les casser & de les regarder commie non avenus, malgré la confirmation qu'ils ont reçu dans le Lit de Justice. Tout cela fait craindre que malgré les vûes fages & pacifiques du Monarque, les choses ne soient portées à un point qui alarmeroit la tranquillité publique. Mr. Martin de Mariveaux, Avocat, a prononcé au Châtelet un discours, dont le ton, quoiqu'applaudi par quelques Membres de la Magistrature, a offensé bien des personnes. Le regne paisible de Louis XV, regne dont l'équité & la fagesse ont été solemnellement reconnues par Louis XVI dans fon Lit de Justice; ce regne y est comparé à ceux des Tyrans de Rome. & les Membres du Grand-Conseil font représentés comme des monstres qui ont ravagé l'Etat & dévoré les citoiens. Ce discours est imprimé, nous le transcrirons pour fatisfaire au devoir d'un Journalifte; mais nous nous rangeons avec les hommes modérés & équitables dans le jugement qu'ils en porteront.

Magistrature voit sa defaite se changer en triomphe . . . . ce jour où le plus juste des Rois, consultant le vœu de la Nation, restitue aux Loik seur empire, aux Magistrats leurs fonctions, aux Athlètes du Barreau une Arene digne de leurs combats.

Les Loix (nous venons d'en faire l'heureuse experience) les Loix seront toujours invulnerables, quand pour se dérober aux coups du sort, elles se résugieront dans le cœur des Magistrats. Quelles actions de graces n'avons nous donc pas à rendre à la Magistrature, si les Loix, dont le dépôt lui est consé, affranchissent les Etats

des maux de l'Anarchie.

L'intrigue déconcertée demanderoit-elle quels font ces maux?... Eh! Meffieurs! fans recourir à des exemples inconnus & fans vouloir qu'il soit fait d'odieuses allusions, Rome en proie à l'Anarchie fous le regne d'Empereurs qu'il répugne de nommer , Rome n'offre t-elle point à l'humanité le spectacle à la fois le plus attendrissant & le plus révoltant? . . . . Les Loix violees & détruites . . . . les Tribunaux calomniés & dissous . . . . la cause publique trahie . . . . les membres des familles épars . . . . les fortunes renverfees ... les Peuples furcharges .... le crime honoré & fervi dans les uns . . . l'attentat récompense dans les autres . . . . la rapine, la dépravation victorieuses dans tous, la bassesse, la cupidité, l'ineptie élevées à la dignité de Senateurs, pour prononcer fur l'honneur qu'elles outragent & fur les biens qu'elles pillent . . . . la Liberté Romaine devenue par le dernier des forfaits un objet de trafic . . . . les Patriciens engraisses des dépouilles & repûs du fang des malheureux Plébevens. . . .

La France n'a rien à apprehender des attentats d'une barbare politique. Mais à qui dut-elle fon falut dans tous les tems orageux de la Monarchie, fi-non à fes Magistrats, dont la noble résistance nécessita le rappel des Loix & la pro-

fcription des abus?

Notre auguste Monarque, Me flieurs, parle des

Loix & de la Magistrature en ces termes bien

capables de confondre leurs ennemis:

Comme la stabilité des Loix & celle des Magistrats pour leur dépôt & leur exécution sont la base la plus solide de la sélicité publique, notre intention sera toujours de regner par l'esprit de raison & de conseil, suivant la sorme & les Loix sagement établies dans notre Rosaume &c.

Avouons-le avec transport & avec énergie: le Roi qui fait librement cette promesse facrée, est seul digne de commander à des François!

Rétablir fur l'antique base les Loix & la Magistrature, dans des circonstances qu'il ne m'est pas permis de retracer, n'en doutons pas, Mesieurs; c'est, de la part du Monarque, dire à la Nation éplorée: "l'innovation conspiroit servi-, lement ta ruine... calmes de trop justes, alarmes... ton vœu est exaucé... les , Loix & la Magistrature te sont rendues pour , être à jamais ta sauve-garde!

La groffesse de Mad. la Comtesse d'Artois avance très-heureusement. On croit que cet événement pourra bien faire retarder le Sacre, & renvoier cette cérémonie au mois de Septembre ou d'Octobre; mais rien n'est encore changé à cet égard. Il a été décidé seulement qu'il n'y auroit point de Camp à Rheims, pour éviter les dégats. C'est d'ailleurs une économie de plus de deux millions cinq cent mille livres; & la fagesse du Roi l'a déterminé à présérer d'emploier cette somme à l'acquittement d'une portion des dettes de l'Etat.

Le Duc de Richelieu est fort incommodé de la goutte; & ce qui n'est pas capable d'en modérer les douleurs, c'est que le Roi lui a retiré le Gouvernement de Guyenne pour en pourvoir Mr. le Duc de Noailles. Ce Seigneur a tout lieu de se repentir de s'être déclaré en faveur du Parlement érige par le seu Roi.

Mr. l'Archevêque de Paris officia à Verfailles le premier jour de l'an, & le lendemain au fervice du feu Roi, comme Grand-Maître de l'Ordre du St. Esprit. On dit aujourd'hui qu'il y a de l'exagération dans différentes circonftances du refus de Sacrements fait à l'Abbé Jeanneau. --- Mr. le Duc d'Aiguillon a eu, ces jours-ci, un long travail avec le Roi . concernant les Chevaux-Légers. --- Le Public est toûjours persuadé que Mad. la Princesse de Lamballe sera nommée fur-intendante de la Maison de la Reine. On dit aussi que le frere cadet de cette Princesse doit venir s'établir en France, sous le nom de Prince-Eugéne de Savoie, & que le Roi lui accorde 40 mille livres de pension avec le Régiment Rojal-Italien qu'avoit le Prince de Carignan fon aïeul.

On dit qu'il va y avoir une promotion de fept Maréchaux de France, & on défigne déja Mrs. le Duc de Noailles, le Prince de Beauveau, le Prince de Tingri, le Duc d'Aiguillon, le Duc de Fitz-James, & Mr. le Comte du Muy. — Depuis son retour de Chanteloup, Mr. le Duc de Choifeul vit ici avec beaucoup d'éclat & de magnificence. Ses amis semblent avoir perdu l'espoir de sa réadmission dans les assaires, attendu qu'il n'a pas reçu à la Cour les dissinctions & l'accueil qu'il se promettoit.

Il y a ici des Députés de la Ville de

Metz, pour solliciter qu'on y rétablisse le Parlement : ils se font soûtenir par Mr. leur Evêque & le Maréchal de Broglie. --- Mr. de Marville, Confeiller d'Etat, est chargé d'aller rétablir celui d'Aix. La Chambre des Comptes, qui lui avoit été subrogée, doit rentrer dans son district & pourroit même. dit-on, être transférée à Arles. --- Les anciens Officiers du Parlement de Dijon refusent de s'incorporer avec les nouveaux. quoique ceux-ci aïent eu la générolité, où la politique d'écrire au Roi en leur faveur. Ouoique notre Cour paroisse déterminée à ne prendre aucune part aux affaires de l'Angleterre avec ses Colonies, nos Politiques ne laissent pas de sentir les conféquences de ces dissentions; car quoiqu'elles ne femblent pas, au premier coup-d'œil, un objet aussi intéressant pour la curiosité du public, qu'une guerre entre deux Puisfances de l'Europe; cependant si on y prête une attention férieuse, on verra que cette affaire, qui ne paroît dans fon origine qu'une simple contestation facile à terminer. peut avoir des fuites plus remarquables que les guerres les plus vives & les plus acharnées que l'on ait jamais faites en Europe. Il s'agit d'ordinaire parmi nous de la perte de quelques milliers d'hommes, de quelques Places, de quelques Provinces que l'on rend même en tout ou en partie à la fin de la guerre ; alors les choses rentrent dans l'ordre, & à peine se souvient-on au bout de quelque tems d'une guerre dont on s'étoit

le plus occupé. Il s'agit au contraire ici d'une affaire d'où peut dépendre le destin de l'Empire Britannique, & qui par-là peut avoir une influence très-grande fur l'état général des Puissances Européennes.

Le hameau de Lavau-Monjourde, Paroisse de Folles, situé à sept lieues de Limoges & composé de dix-huit seux, a été entièrement réduit en cendres par un incendie arrivé le 10 du mois dernier. Il y a péti beaucoup de bestiaux. Toute la recolte de l'année a aussi été la proie des flammes; & les habitants n'ont pû sauver

que ce qu'ils portoient fur eux.

Mr. de Voltaire s'est fait lire

Mr. de Voltaire s'est fait lire le Procès-Verbal du Lit de Justice; il a tout admiré, comme il a admiré les opérations de Mr. de Maupeou, dont on sait qu'il a écrit en

1771 les choses les plus flatteuses.

RENNES (le 7 Janvier.) C'est Mr. de Viarmes, ancien Intendant de Bretagne qui a rétabli le Parlement. La Messe rouge fut chantée le 19 du mois passé à la Chapelle du Palais avec toute la pompe & la magnificence possible & au bruit de toute sorte d'instruments de mufique, Mr. l'Evêque de Rennes officia pontificalement. Ce Prélat qui avoit été décrété par le nouveau Parlement au fujet d'un dépôt en fayeur des Jésuites qu'on l'accusoit d'avoir violé, ressent justement la plus vive fatisfaction de voir rétablie l'ancienne Magistrature. --- Le 20 Mr. le Duc de Penthiévre fit l'ouverture des Etats. Mr. de la Chalotais v fut recu en triomphe. On n'entend depuis pluficurs jours point d'autre

cri que vive le Parlement, vive la Chalotais. Cependant il y eut dans une Séance des Etats de grands débats au fujet du mot de persécutions que Mr. de la Chalotais avoit inféré dans le discours qu'il fit aux Etats, & que le Clergé n'a pas voulu configner dans les registres: on convint ensin que le discours ne paroîtroit pas.

ANGOULÊME (le 30 Décembre.) Les Procureurs du Préfidial de cette Ville ont fignalé leur joie sur le rétablissement du Parlement de Paris par un folendide repas. une grande symphonie, un feu d'artifice, un bal, & fur-tout par une piéce de pâtisserie admirable. Un pâté énorme repréfentoit le Temple de la Justice, au fond duquet étoit le Roi fur fon Thrône, les Princes du Sang & les Membres du Parlement. Au deffus de l'entrée du Temple, le Génie de la France foûtenoit une branche d'olivier, d'où pendoit une banderole portant ces mots: Douze Novembre 1774, premier Lit de [ustice du Roi Louis XVI, dans lequel le Parlement de Paris est rétabli. On n'a cessé de crier durant tout le tems que la fête a duré. Vive le Roi & le Parlement.

Toulouse (le 7 Janvier.) La maladie contagieuse qui a fait périr une immense quantité de gros bêtail, depuis Bayonne jusques aux portes de Toulouse, commençant à se répandre de plus en plus dans le Languedoc, les Etats de cette Province, assemblés à Montpellier, ont réclamé & obtenu de la bonté du Roi des secours efficaces.

foit pour arrêter les progrès du mal, foit pour en réparer les effets. Ils ont même ajoûté à ces faveurs, obtenues par leur intercession, l'assûrance d'une certaine indemnité pour les propriétaires, qui auroient perdu du bêtail : mais ces secours, accordés par le Gouvernement & par les Etats, ne pouvant être équivalents aux pertes de chapropriétaire, Mr. l'Archevêque de Toulouse vient d'écrire à tous ses Curés une Lettre circulaire, dans laquelle, après avoir expofé les précautions les plus capables de préserver son Diocése de ce sléau, il déclare Oue c'est à lui particuliérement de secou-, rir les pauvres; qu'il le doit, & que le .. bien dont il jouit leur est confacré; .. offrant en conféquence à tous ceux qui auront éprouvé les ravages de la contagion de les secourir de sa bourse. Cet engagement de bienfaisance & de charité est d'autant plus généreux & digne d'admiration, qu'une grande partie du Diocése de Toulouse, étant fituée dans la Guyenne, ne peut avoir aucune part à l'indemnité assurée par les Etats de la Province de Languedoc. Les avis fages & pieux, qui fuivent l'offre de Mr. de Loménie de Brienne, font aussi dignes de ses talents & de ses vertus chrétiennes, que cet acte de bienfaifance l'est de ses qualités paftorales & patriotiques. Ce n'est point le feul qu'on puisse citer de cet illustre Prélat : on fe rappelle avec reconnoissance, qu'il épuifa fa caisse en faveur des malheureux. ruinés par l'inondation que Touloufe éprouva en 1772.

#### P A Y S - B A S.

- BRUXELLES (le 18 Fanvier. ) Le 5 de ce mois dans la matinée nous eumes la fatisfaction de voir arriver ici le bâteau qui amenoit la Statue de bronze, représentant S. A. R. notre Séréniffime Gouverneur Général, que les Etats de Brabant ont résolu d'ériger en cette Ville. Comme le transport de cette Statue, qui a été fondue à Manheim, avoit d'abord été arrête & puis interrompu par les glaces que chârioit le Rhin a chacun attendoit avec impatience le moment qu'elle eut pu être ici, & le bruit de son approche s'étant répandu, une foule d'habitants de tout rang se porta au canal. Il y avoit à bord du bâteau quelques pièces de canon & des muficiens, qui ne cesserent de se faire entendre alternativement des que l'on fut près de la Ville; & lorfque le Bâtiment aborda au quai ou fe devoit faire le debarquement. l'air retentit de cris & autres signes d'alégresses, dont Mgr. l'Archiduc qui se trouvoit avec plusieurs Dames de la premiere diffinction aux fenêtres d'une maison voifine fut témoin, & qu'il augmenta même par fon exemple en battant des mains à plefieurs reprifes à la vûe de tout le peuple. La Statue qui étoit couverte, fut débarquée l'après-midi & placée fur une espèce de char qui étoit peint & orné. Il y avoit dela quelque tems que les ouvriers du canal s'étoient adresses aux Etats pour les prier de ne pas laisser atteler des chevaux à cette voiture, mais de feur permettre de la tirer eux-mêmes, & cette permission leur ayant été accordée, une centaine d'entre-eux à qui on avoit donné un habillement uniforme aux couleurs de la livrée de S. A. R., tirerent le char depuis le canal jufqu'à la nouvelle place ou la Statue devoit être érigée, & où elle fut placée dans une loge dreffee à cet effet. Cette place fera composée de l'enceinte nommée les bailles de la Cour. & d'une partie du terrein qui étoit autrefois l'habitation des Princes Souverains des Pays-Bas, réduite en cendres en 1731. Le tranfport se fit au travers d'une soule encore plus grande que celle du matin, & avec des acclamations continuelles qui redoublerent quand on passa sous les fenêtres de la Cour où étoient LL. AA. RR., & où Mgr. notre Gouverneur-Général ne cacha pas son attendrissement à la vûe d'un spectacle qui lui donnoit une nouvelle preuve de l'amour qu'il s'est concilié universellement dans les cœurs de tous les habitans de ce Pays. Quoique toutes les rues par lesquelles la Statue devoit passer, soumullâssent de monde & de cassessent de la casse que le trajet sur affèz long, il n'est pas arrivé le moindre accident.

Hier la dédicace de la Statue s'est faite avec toute la pompe & la solemnité possibles. Le Ministre plénipotentiaire a eu l'honneur de donner à diner à LL. AA. RR. & à la principale Noblesse. Le soir il y a eu specaste au grand théâtre, & ensuite souper & bal à la Maison de Ville, & un autre bal gratis au grand théâtre de la pare

des Etats de Brabant.

#### NAISSANCES.

Son Excel. Mad. la Comtesse régnante de Wied Runckel Isenbourg & Créhange est accouchée à Dierdorf, le 13 Décembre, d'une jeune Comtesse, qui a reçu sur les Fonts de Baptême les noms de Wilhelmine-Louise.

Madame la Duchesse regnante de Gotha accoucha, le 23 Novembre, d'un Prince, qui a reçu sur les Fonts le nom de Frédéric. C'est le troisième sils dont Son Alt. Sér. est accouchée successivement depuis guatre ans.

Le 4 Janvier, à neuf heures du matin, la Reine des Deux-Siciles est heureusement accouchée d'un Prince, à Caserta.

#### MORTS.

Helene - Alexandrine Comteste de Berlo, Abbesse de l'Abbaye royale du Calvaire, à la Fere, y est morte âgee de 86 ans.

Louis-François d'Ifarne de Montjeu, Comte de Villefort, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandeur de l'Ordre de St. Lazare, ancien Colonel d'Infanterie, & ancieu

# 128 FEVRIER. 1775.

Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes, est mort à Valenciennes, le 17 Novembre, âge de 84 ans.

# TABLE.

Turquie.	( Constantinople.	181
Russie.	( Pétersbourg.	183
Pologne.	\{ Varsovie. Dantzig.	184
ESPAGNE.	( Madrid.	189
PORTUGAL.	( Lisbonne.	190
SUEDE.	( Stockholm.	191
DANNEMARCK.	( Coppenhague.	192
ANGLETERRE.	( Londres.	194
ALLEMACNE	{ Vienne. Berlin. Fruncfort.	201 203 204
ITALIE:	Milan. Livourne Florence. Venise. Rome.	205 206 206 207 208
FRANCE.	Paris. Rennes. Angoulème Toulouje.	213 223 224 224
PAYS-BAS.	( Bruxelles.	226
	Naissances. Morts.	227